

NOTES:

NE PAS MESURER LES PLANS, LIRE LES COTES SEULEMENT. LES COTES SUR LES PLANS ONT PRÉÉANCE SUR LES DESSINS.

L'ENTREPRENEUR DEVRA VÉRIFIER TOUTS LES DESSINS, DÉTAILS, SPÉCIFICATIONS, DIMENSIONS ET MESURES AINSI QUE LES CONDITIONS DES LOCAUX OU DU CHANTIER, ET SIGNALER TOUTES ERREURS, OMISSIONS ET ANOMALIES AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX. TOUTS CHANGEMENTS OU SUBSTITUTIONS DE DÉTAILS ET DE MATÉRIAUX SPÉCIFIÉS SUR CE PLAN DEVONT ÊTRE APPROUVÉS PAR L'ARCHITECTE.

SI L'ENTREPRENEUR DÉBUTE LES TRAVAUX C'EST QU'IL ACCÉPTE ET APPROUVE LES PLANS.

LE BOIS DE CHARPENTE DEVRA ÊTRE DE L'ÉPINETTE STRUCTURALE SELECT POUR LES TERMES PRÉFABRIQUÉES AINSI QUE LES POUTRELLES PRÉFABRIQUÉES, VOR L'INGÉNIEUR DU FABRICANT.

LA CONSTRUCTION DEVRA ÊTRE EXÉCUTÉE SELON LES NORMES DU C.M.B., L'ÉDITION ADOPTÉE PAR LA MUNICIPALITÉ.

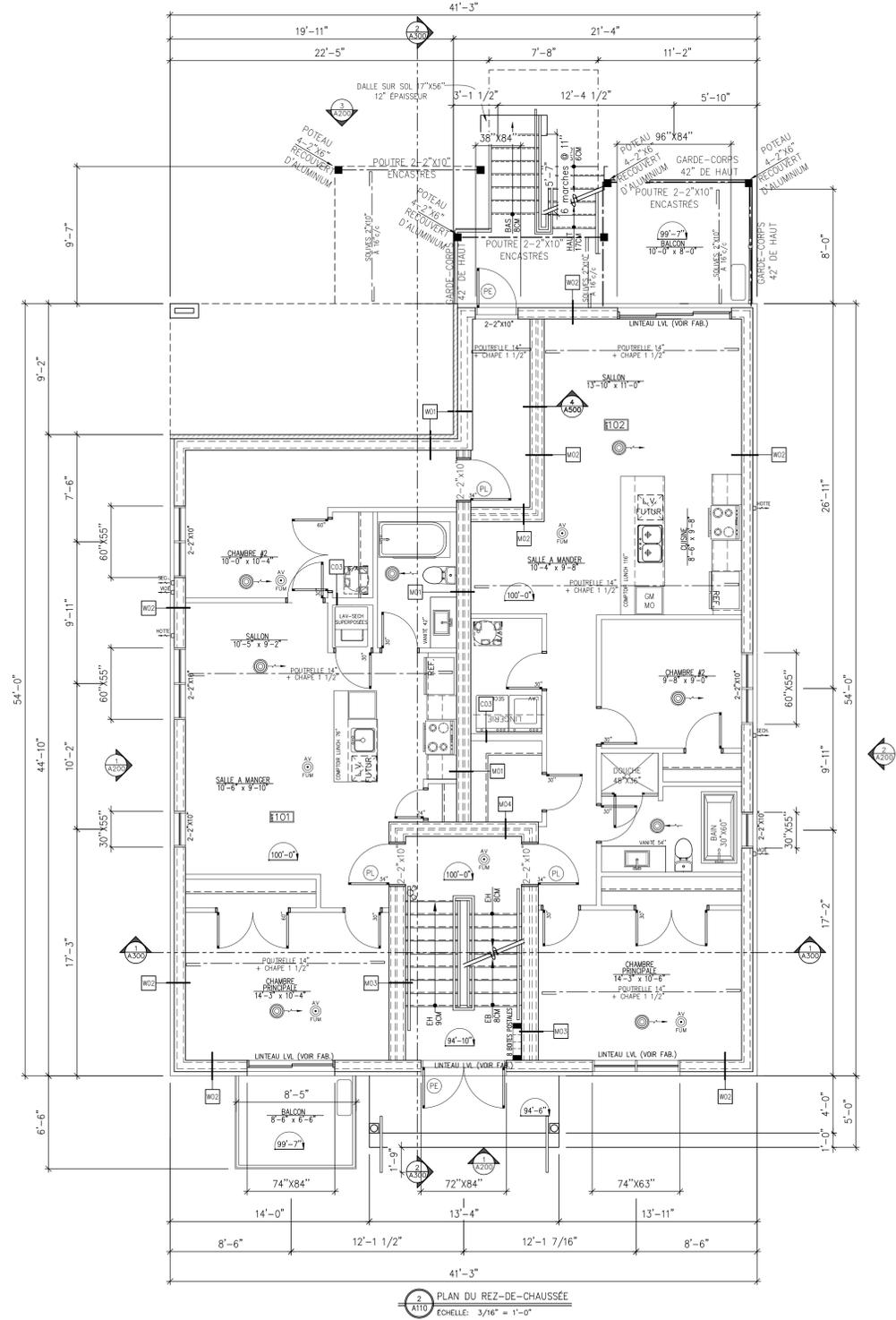
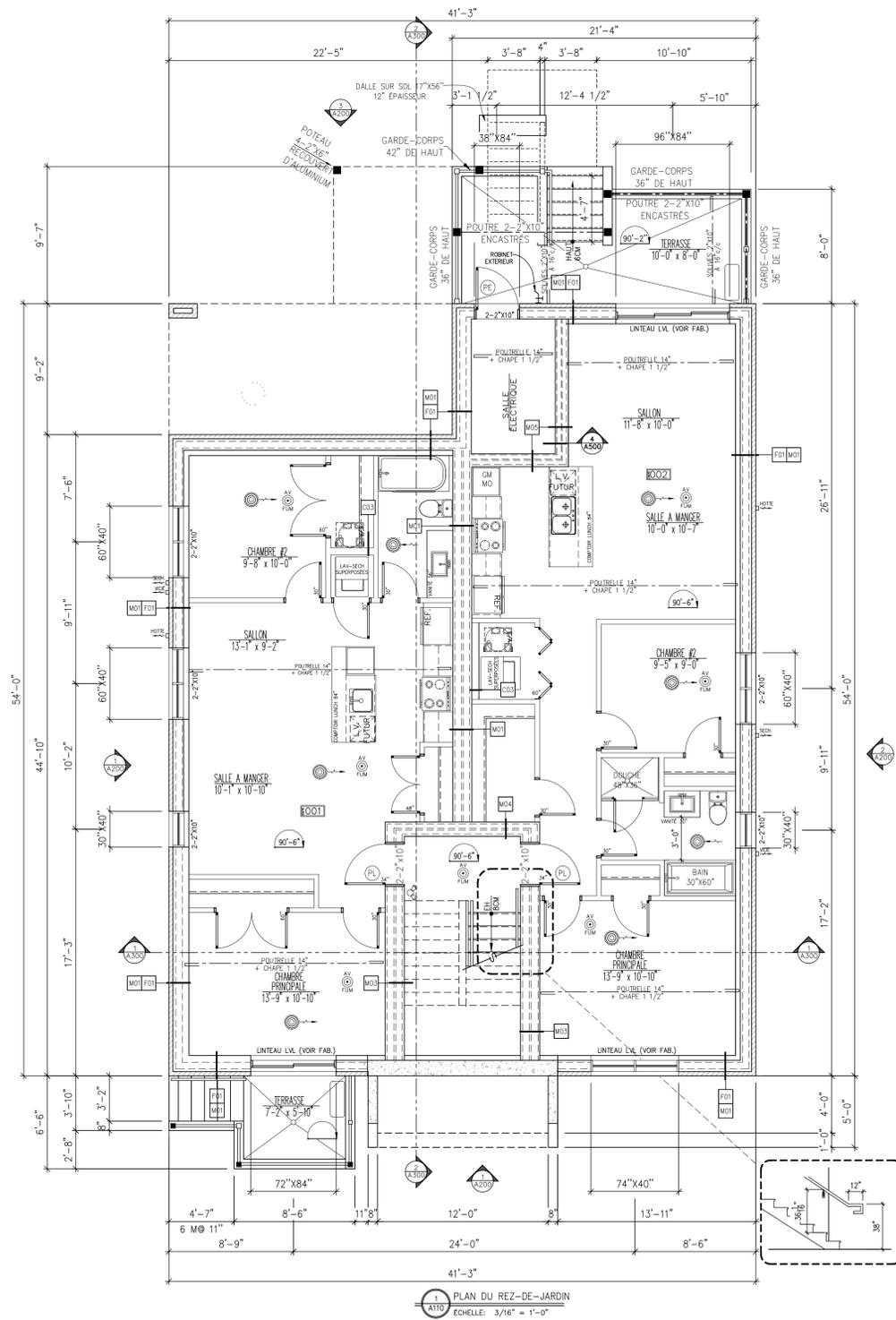
LES DIMENSIONS DES VOLUMES QUI SONT INDICUÉES SONT PRISES À PARTIR DE LA FACE EXTÉRIEURE DE L'OSSATURE MURALE (27x6"), À PARTIR DE L'EXTÉRIEUR DE LA MAÇONNERIE POUR LES MURS DE Brique OU DE PIERRE ET DE BÉTON ET À PARTIR DU CENTRE DE L'OSSATURE MURALE POUR LES CLOISONS INTÉRIEURES.

L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER LA CAPACITÉ PORTANTE DU SOL AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX ET AVISER L'ARCHITECTE ET L'INGÉNIEUR SI CELLE-CI EST INFÉRIEURE AUX TESTS.

PRÉVOIR LES CONTREVENTEMENTS ADEQUATS DU BÂTIMENT EN FONCTION DU CODE EN VIGUEUR.

L'IMPLANTATION DU BÂTIMENT DEVRA ÊTRE FAITE ET IDENTIFIÉE CONFORME AU CODE PAR UN APPRENTI GÉOMÈTRE AFIN DE VÉRIFIER LA LOCALISATION DES LIGNES DE PROPRIÉTÉ, DES MARGES DE RECUL AVANT, ARRIÈRE ET LATÉRALES, LA NATURE DU TERRAIN, SERVICES ET SERVICES.

TOUTE REUTILISATION OU REPRODUCTION DE CES PLANS EST INTERDITE SANS LE CONSENTEMENT DE L'ARCHITECTE. (101 SUR LES DROITS D'AUTEURS, chap. C-42, art 27).



No	Description	Par	Date



Client :
FRASER ÉQUITÉ INC.
61 RUE SAINT-CHARLES OUEST
LONGUEUIL

Projet :
8 LOGEMENTS
MONTÉE CALIXA-LAVALLÉE
VERCHÈRES

Titre:
PLAN DU REZ-DE-JARDIN &
PLAN DU REZ-DE-CHAUSSÉE

Dessiné par : ME CERAT Révisé par : ANICK STLAURENT, Arch.



894, rue Jean-Neveu, Longueuil (Qc) J4G 2M1
Tél: (514) 370-2800, info@groupepda.com

Échelle : 3/16" = 1'-0"
Date d'ouverture dossier : 2025-03-25 Page :
No projet : 24-140 Révision : A110

NOTES:

NE PAS MESURER LES PLANS, LIRE LES COTES SEULEMENT. LES COTES SUR LES PLANS ONT PRÉÉANCE SUR LES DESSINS.

L'ENTREPRENEUR DEURA VÉRIFIER TOUS LES DESSINS, DÉTAILS, SPÉCIFICATIONS, DIMENSIONS ET MESURES AINSI QUE LES CONDITIONS DES LOCAUX OU DU CHANTIER, ET SIGNALER TOUTES ERREURS, OMISSIONS ET ANOMALIES AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX. TOUTS CHANGEMENTS OU SUBSTITUTIONS DE DÉTAILS ET DE MATÉRIEAUX SPÉCIFIÉS SUR CE PLAN DEVONT ÊTRE APPROUVÉS PAR L'ARCHITECTE.

SI L'ENTREPRENEUR DÉBUTE LES TRAVAUX C'EST QU'IL ACCÉPTE ET APPROUVE LES PLANS.

LE BOIS DE CHARPENTE DEURA ÊTRE DE L'ÉPINETTE STRUCTURALE, SELECT POUR LES TERMES PRÉFABRIQUÉES AINSI QUE LES POUTRELLES PRÉFABRIQUÉES, VOR L'INGÉNEUR DU FABRICANT.

LA CONSTRUCTION DEURA ÊTRE EXÉCUTÉE SELON LES NORMES DU C.M.B., L'ÉDITION ADOPTÉE PAR LA MUNICIPALITÉ.

LES DIMENSIONS DES VOLUMES QUI SONT INDICÉES SONT PRISES À PARTIR DE LA FACE EXTERIEURE DE L'OSSATURE MURALE (27x6"), À PARTIR DE L'EXTERIEUR DE LA MAÇONNERIE POUR LES MURS DE BRIQUE OU DE PIERRE ET DE BÉTON ET À PARTIR DU CENTRE DE L'OSSATURE MURALE POUR LES CLOISONS INTÉRIEURES.

L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER LA CAPACITÉ PORTANTE DU SOL AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX ET AVISER L'ARCHITECTE ET L'INGÉNEUR SI CELLE-CI EST INFÉRIEURE AUX TESTS.

PRÉVOIR LES CONTREVENTEMENTS ADEQUATS DU BÂTIMENT EN FONCTION DU CODE EN VOIGES.

L'IMPLANTATION DU BÂTIMENT DEURA ÊTRE FAITE ET IDENTIFIÉE CONFORME AU CODE PAR UN APPRENTI GEOMETRIE AFIN DE VÉRIFIER LA LOCALISATION DES LIGNES DE PROPRIÉTÉ, DES MARGES DE RECUL AVANT, ARRIÈRE ET LATÉRALES, LA NATURE DU TERRAIN, SERVICES ET SERVICES.

TOUTE RÉUTILISATION OU REPRODUCTION DE CES PLANS EST INTERDITE SANS LE CONSENTEMENT DE L'ARCHITECTE. (101 SUR LES DROITS D'AUTEURS, chap. C-42, art 27).

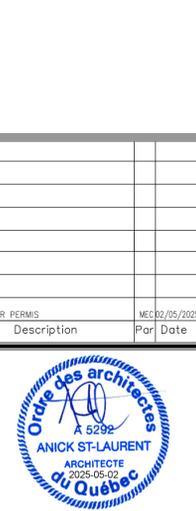
P. VERGUEUR-PDA-INC./DESSINS/PROJETS/FRASER_ÉQUITÉ/24140_81.00_VERGUEUR/24140-F02-81.00.DWG

NOI EMIS POUR PERMIS

No Description Par Date

MEC 02/05/2025

SCEAU



Client :
FRASER ÉQUITÉ INC.
61 RUE SAINT-CHARLES OUEST
LONGUEUIL

Projet :
8 LOGEMENTS
MONTÉE CALIXA-LAVALLÉE
VERCHÈRES

Titre:
PLAN DU 2e ÉTAGE
& PLAN DU 3e ÉTAGE

Dessiné par :
ME CERAT

Révisé par :
ANICK STLAURENT, Arch.

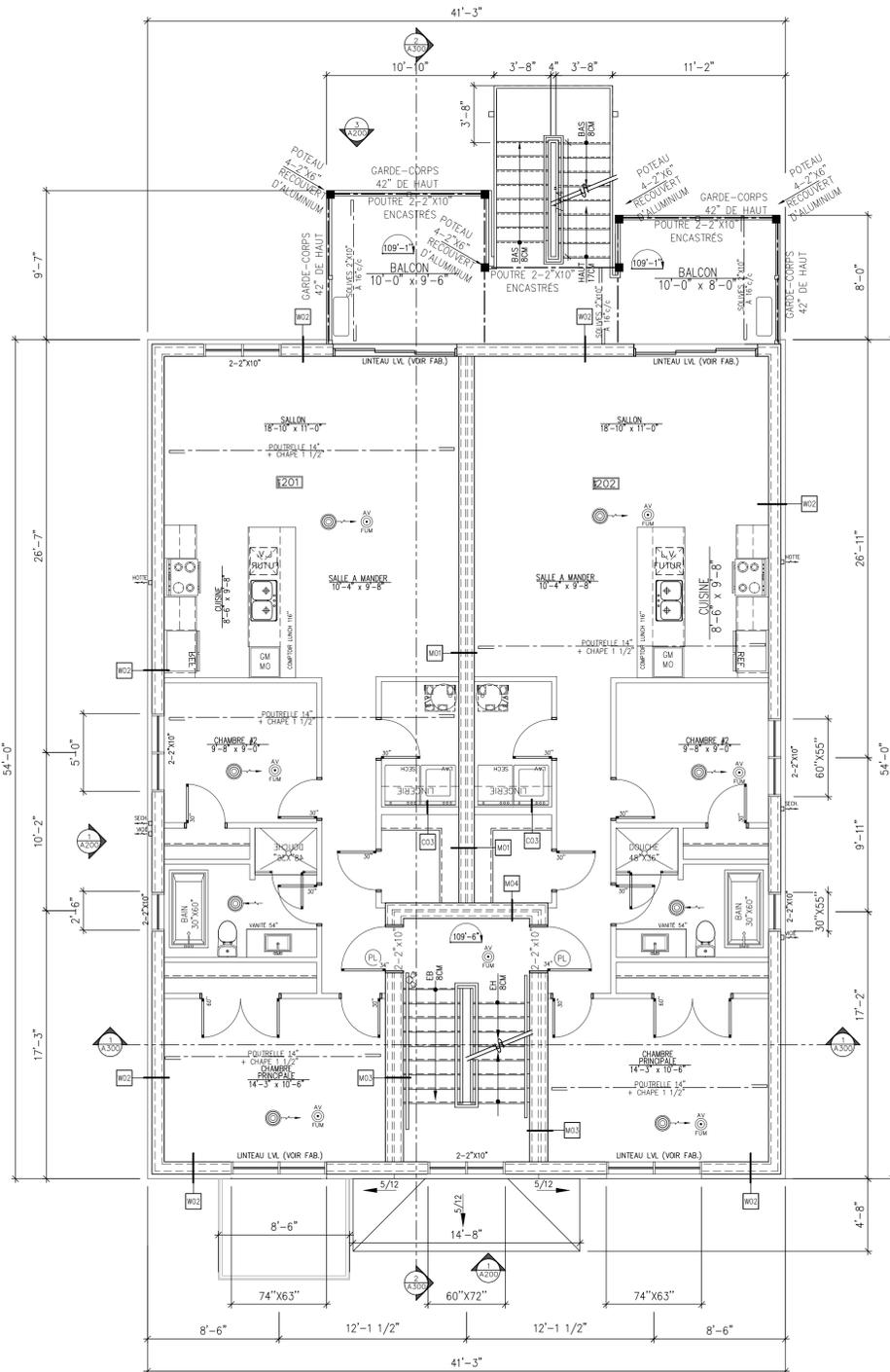


894, rue Jean-Neveu, Longueuil (Qc) J4G 2M1
Tél: (514) 370-2800, info@groupepda.com

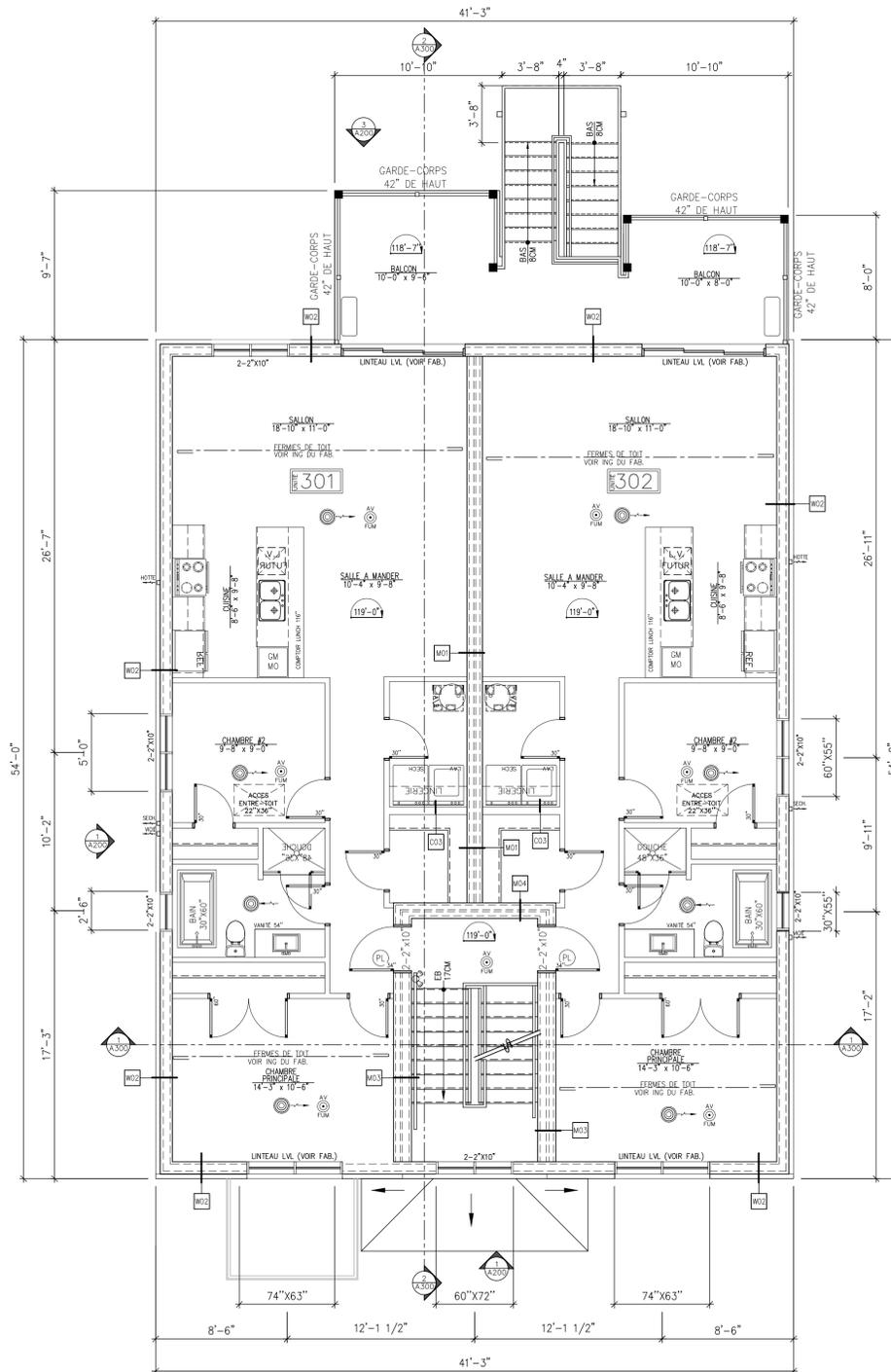
Échelle :
5/16" = 1'-0"

Date d'ouverture dossier: 2025-03-25 Page

No projet : 24-140 Révision: A120



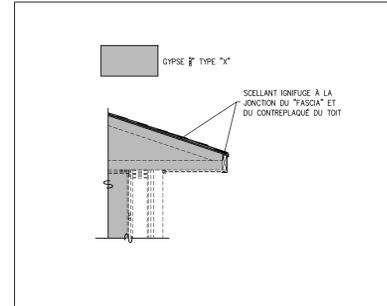
1 PLAN DU 2e ÉTAGE
A120
ÉCHELLE: 3/16" = 1'-0"



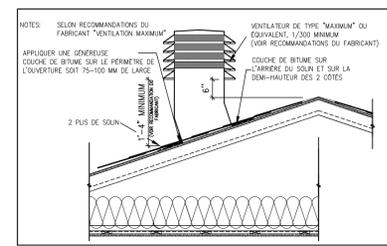
2 PLAN DU 3e ÉTAGE
A120
ÉCHELLE: 3/16" = 1'-0"

Étude d'ensoleillement
Équinoxe printemps/Automne

79 Montée Calixa-Lavallée, Verchères



DE L'ESCALIER DANS LE COMBLE DU TOIT
VUE EN COUPE CONTINUITÉ SÉP. COUPE-FEU
ÉCHELLE: AUCUNE



NOTES POUR LES CAGES D'ESCALIERS

S'ASSURER DE RESPECTER LA COMPARTIMENTATION DU MUR DE LA CAGE D'ESCALIER ET LA CONTINUITÉ DE LA RÉSISTANCE AU FEU DANS SON PROLONGEMENT DANS L'ÉPAISSEUR DES PLANCHERS ET DE L'ENTRETOIT(COMBLE). SE RÉFÉRER AU DÉTAIL 1/A300, CM04/A510, 21 ET 22/A410

PRENDRE NOTE QUE LES MURS PORTEURS, CÔTÉ CAGE D'ESCALIER, SONT EN 2X8 AFIN DE POUVOIR PROLONGER LA RÉSISTANCE AU FEU DANS L'ÉPAISSEUR DES PLANCHERS ET DU TOIT TOUT EN PERMETTANT L'APPUI DES SOLIVES ET FERMES DE TOIT

ÉTUDE VENTILATION DES COMPARTIMENTS DES ENTRETOITS

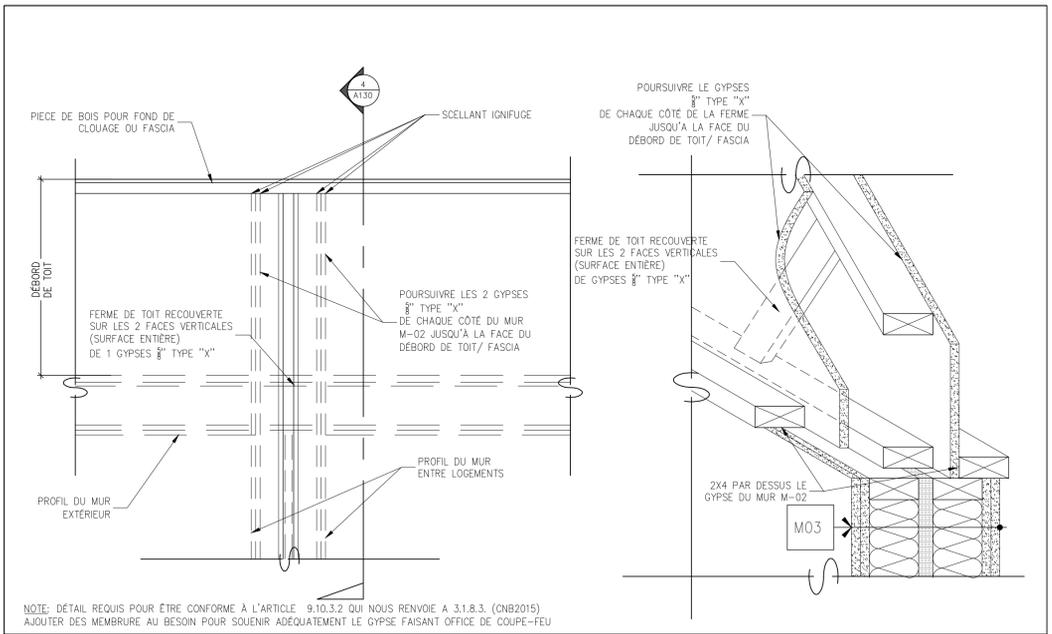
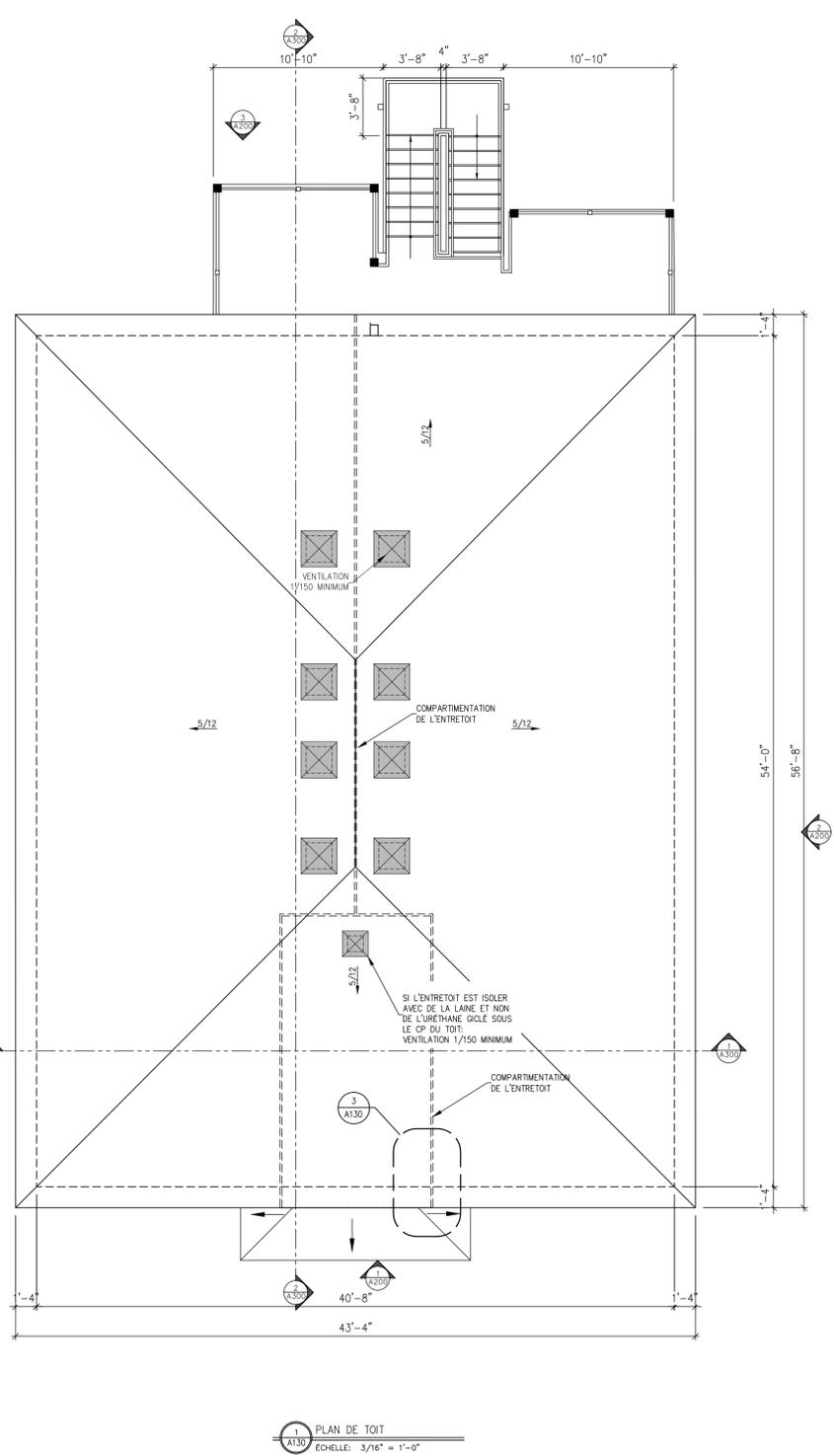
AU-DESSUS DES LOGEMENTS

COMPARTIMENTS: 907.5p²
1/150 VENTILATION MINIMUM REQUIS: 6.05p²
OUVERTURE PROPOSÉE DE 16'x16' = 1.78p²
DONC 4 OUVERTURES SONT REQUISES (POUR AVOIR 2 OUVERTURES, IL FAUDRAIT DE OUVERTURE DE 23'x23', CE QUI EST PLUS LARGE QUE L'ESPACE LIBRE ENTRE LES POUTRELLES DE TOIT)
NOUS PROPOSONS LE VENTILATEUR MODÈLE VMAX-102-18 DU FABRICANT VENTILATION MAXIMUM OFFRANT SURFACE D'ÉVACUATION NETTE DE 266p² SOIT 1.85p²/VENTILATEURS

AU-DESSUS DES CAGES D'ESCALIER

SI L'ENTRETOIT EST ISOLÉ AVEC DE LA LAINE ET NON DE L'URÉTHANE GICLÉ SOUS LE CP DU TOIT:

COMPARTIMENT: 128p²
1/150 VENTILATION MINIMUM REQUIS: 0.85p²
OUVERTURE PROPOSÉE DE 12'x12' = 144p² SOIT 1p²
DONC 1 OUVERTURE EST REQUISE
NOUS PROPOSONS LE VENTILATEUR MODÈLE VMAX-102-14 DU FABRICANT VENTILATION MAXIMUM OFFRANT SURFACE D'ÉVACUATION NETTE DE 150p² SOIT 1.04p²/VENTILATEURS



NOTES:

NE PAS MESURER LES PLANS, LIRE LES COTES SEULEMENT. LES COTES SUR LES PLANS ONT PRÉVALENCES SUR LES DESSINS.

L'ENTREPRENEUR DEVA VERIFIER TOUS LES DESSINS, DÉTAILS, SPÉCIFICATIONS, DIMENSIONS ET MESURES AINSI QUE LES CONDITIONS DES LOCAUX OU DU CHANTIER, ET SIGNALER TOUTES ERREURS, OMISSIONS ET ANOMALIES AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX. TOUTS CHANGEMENTS OU SUBSTITUTIONS DE DÉTAILS ET DE MATÉRIAUX SPÉCIFIÉS SUR CE PLAN DEVONT ÊTRE APPROUVÉS PAR L'ARCHITECTE.

SI L'ENTREPRENEUR DÉBUTE LES TRAVAUX C'EST QU'IL ACCEPTE ET APPROUVE LES PLANS.

LE BOIS DE CHARPENTE DEVA ÊTRE DE L'ÉPINETTE STRUCTURALE SELECT POUR LES FERMES PRÉFABRIQUÉES AINSI QUE LES POUTRELLES PRÉFABRIQUÉES. VOIR L'INGÉNIER DU FABRICANT.

LA CONSTRUCTION DEVA ÊTRE EXÉCUTÉE SELON LES NORMES DU C.N.B., L'ÉDITION ADOPTÉE PAR LA MUNICIPALITÉ.

LES DIMENSIONS DES VOLUMES QUI SONT INDUQUÉES SONT PRISES À PARTIR DE LA FACE EXTÉRIÈRE DE L'OSSATURE MURALE (2"x6"), À PARTIR DE L'EXTÉRIEUR DE LA MAÇONNERIE POUR LES MURS DE BRIQUE OU DE PIERRE ET DE BÉTON ET À PARTIR DU CENTRE DE L'OSSATURE MURALE POUR LES CLOISONS INTÉRIÈRES.

L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER LA CAPACITÉ PORTANTE DU SOL AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX ET AVISER L'ARCHITECTE ET L'INGÉNIER SI CELLE-CI EST INFÉRIÈURE AUX TESTS.

PRÉVOIR LES CONTREVENTEMENTS ADEQUATS DU BÂTIMENT EN FONCTION DU CODE EN VOISIN.

L'IMPLANTATION DU BÂTIMENT DEVA ÊTRE FAITE ET IDENTIFIÉE CONFORME AU CODE PAR UN ARPEUTEUR GÉOMÈTRE AFIN DE VÉRIFIER LA LOCALISATION DES LIGNES DE PROPRIÉTÉ, DES MARGES DE RECUL, AVANT, ARRIÈRE ET LATÉRALES, LA NATURE DU TERRAIN, SERVICES ET SERVITUDES.

TOUTE REUTILISATION OU REPRODUCTION DE CES PLANS EST INTERDITE SANS LE CONSENTEMENT DE L'ARCHITECTE. (101 SUR LES DROITS D'AUTEURS, chap. C-42, art 27).

No	Description	Par	Date
#01	EMIS POUR PERMIS		MEC 02/05/2025

SCEAU

Client :
FRASER ÉQUITÉ INC.
61 RUE SAINT-CHARLES OUEST
LONGUEUIL

Projet :
8 LOGEMENTS
MONTÉE CALIXA-LAVALLÉE
VERCHÈRES

Titre:
PLAN DE TOIT
DÉTAILS COUPE-FEU TOITURE
ÉTUDE D'ENSOLEILLEMENT

Dessiné par :
ME CERAT

Révisé par :
ANICK ST-LAURENT, Arch.

Groupe **PDA** Architecte

894, rue Jean-Neveu, Longueuil (Qc) J4G 2M1
Tél: (514) 370-2800, info@groupepda.com

Échelle :
3/16" = 1'-0"

Date d'ouverture dossier: 2025-03-25 Page
No projet : 24-140 Révision A130

NOTES:

NE PAS MESURER LES PLANS, LIRE LES COTES SEULEMENT. LES COTES SUR LES PLANS ONT PRÉVALENCES SUR LES DESSINS.

L'ENTREPRENEUR DEVRA VÉRIFIER TOUTS LES DESSINS, DÉTAILS, SPÉCIFICATIONS, DIMENSIONS ET MESURES AINSI QUE LES CONDITIONS DES LOCAUX OU DU CHANTIER, ET SIGNALER TOUTES ÉRRÉURS, OMISSIONS ET ANOMALIES AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX. TOUTS CHANGEMENTS OU SUBSTITUTIONS DE DÉTAILS ET DE MATÉRIEAUX SPÉCIFIÉS SUR DE PLAN DEVONT ÊTRE APPROUVÉS PAR L'ARCHITECTE SI L'ENTREPRENEUR DÉBUTE LES TRAVAUX C'EST QU'IL A ACCEPTÉ ET APPROUVÉ LES PLANS.

LE BOIS DE CHARPENTE DEVRA ÊTRE DE L'ÉPINETTE STRUCTURALE, SELECT POUR LES FERMES PRÉFABRIQUÉES AINSI QUE LES POUTRELLES PRÉFABRIQUÉES, VOR L'INGÉNIER DU FABRICANT.

LA CONSTRUCTION DEVRA ÊTRE EXÉCUTÉE SELON LES NORMES DU C.A.B., L'ÉDITION ADOPTÉE PAR LA MUNICIPALITÉ.

LES DIMENSIONS DES VOLUMES ONT SONT INDICUÉES SONT PRISES À PARTIR DE LA FACE EXTÉRIEURE DE L'OSSATURE MURALE (270°), À PARTIR DE L'EXTÉRIEUR DE LA MAÇONNERIE POUR LES MURS DE BRIQUE OU DE PIERRE ET DE BÉTON ET À PARTIR DU CENTRE DE L'OSSATURE MURALE POUR LES CLOISONS INTÉRIEURES.

L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER LA CAPACITÉ PORTANTE DU SOL AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX ET AVISER L'ARCHITECTE ET L'INGÉNIER SI CELLE-CI EST INFÉRIEURE AUX TESTS.

PRÉVOIR LES CONTREVENTEMENTS ADEQUATS DU BÂTIMENT EN FONCTION DU CODE EN VOIGER.

L'IMPLANTATION DU BÂTIMENT DEVRA ÊTRE FAITE ET IDENTIFIÉE CONFORME AU CODE PAR UN ARPEUTEUR GÉOMÈTRE AFIN DE VÉRIFIER LA LOCALISATION DES LIGNES DE PROPRIÉTÉ, DES MARGES DE RECUL AVANT, ARRIÈRE ET LATÉRALES, LA NATURE DU TERRAIN, SERVICES ET SERVICES.

TOUTE REUTILISATION OU REPRODUCTION DE CES PLANS EST INTERDITE SANS LE CONSENTEMENT DE L'ARCHITECTE. (L.OI SUR LES DROITS D'AUTEURS, chap. C-42, art 27).

LEGENDE	DESCRIPTION DU REVÊTEMENT
	REVÊTEMENT ACIER LÉGER MAC HARRYWOOD COULEUR: COBRE
	REVÊTEMENT ACIER LÉGER MAC HARRYWOOD COULEUR: CHÈNE BLANC (INSPIRATION)
	BLOC ARCHITECTURALE COULEUR: CRÈME JOINT DE MORTIER: BLANC NEIGE DE SKA
	BARDEAUX D'ASPHALTE COULEUR: KO ARDOISE OMBRÉE
PORTES, FENÊTRES, MATÉRIAU: ALUMINIUM COULEUR: BEIGE	
BALCONS, FASCIAS ET SORTITES, MATÉRIAU: ALUMINIUM CENTER COULEUR: BRUN COMMUN	
GARDE-CORPS, MATÉRIAU: ALUMINIUM COULEUR: BRUN COMMUN	

REZ-DE-CHAUSSEE OU ÉTAGE
FAÇADE DE: 513pi.co. (47,65m.c.)
% D'OUVERTURES: 53,5pi.co. SOT 10,43%

FAÇADE DE RAYONNEMENT, TABLEAU 9.10.14.4 DU CNB2015			
SURFACE	2	2	4
m ²	40	11,00%	32,00%
	87,6	10,24%	28,96%
	50	10,00%	28,00%

REZ-DE-CHAUSSEES OU ÉTAGE
FAÇADE DE: 425pi.co. (39,48m.c.)
% D'OUVERTURES: 57,25pi.co. SOT 13,4%

FAÇADE DE RAYONNEMENT, TABLEAU 9.10.14.4 DU CNB2015			
SURFACE	6	6,96	8
m ²	30	58,00%	100,00%
	39,48	69,99%	100,00%
	40	69,00%	100,00%



REZ-DE-CHAUSSEES OU ÉTAGE
FAÇADE DE: 425pi.co. (39,48m.c.)
% D'OUVERTURES: 57,25pi.co. SOT 13,4%

FAÇADE DE RAYONNEMENT, TABLEAU 9.10.14.4 DU CNB2015			
SURFACE	6	6,96	8
m ²	30	58,00%	100,00%
	39,48	69,99%	100,00%
	40	69,00%	100,00%

No	Description	Par	Date
001	EMIS POUR PERMIS		MEC 02/05/2025

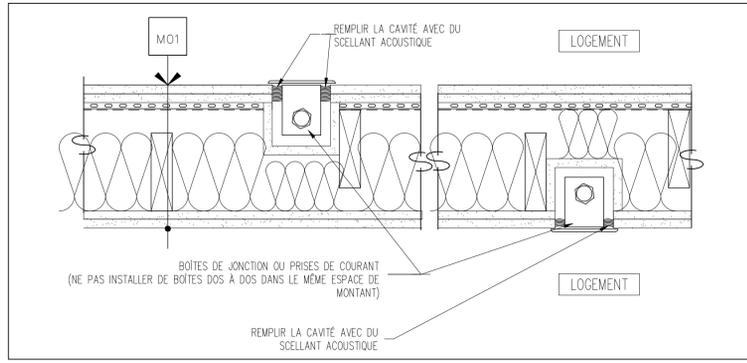
SCEAU

Client :
FRASER ÉQUITÉ INC.
61 RUE SAINT-CHARLES OUEST
LONGUEUIL

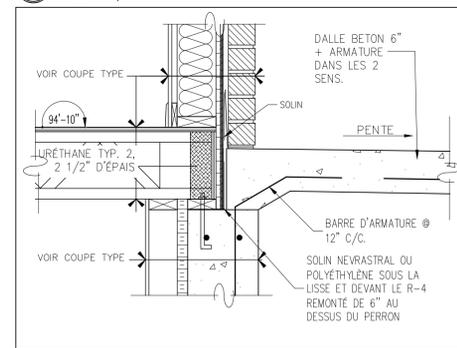
Projet :
8 LOGEMENTS
MONTÉE CALIXA-LAVALLÉE
VERCHÈRES

Titre:
ÉLÉVATIONS

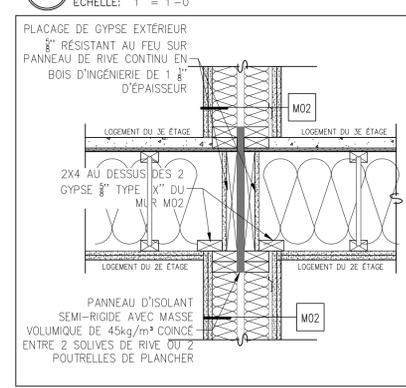
Dessiné par : ME CERAT
Révisé par : ANICK ST-LAURENT, Arch.



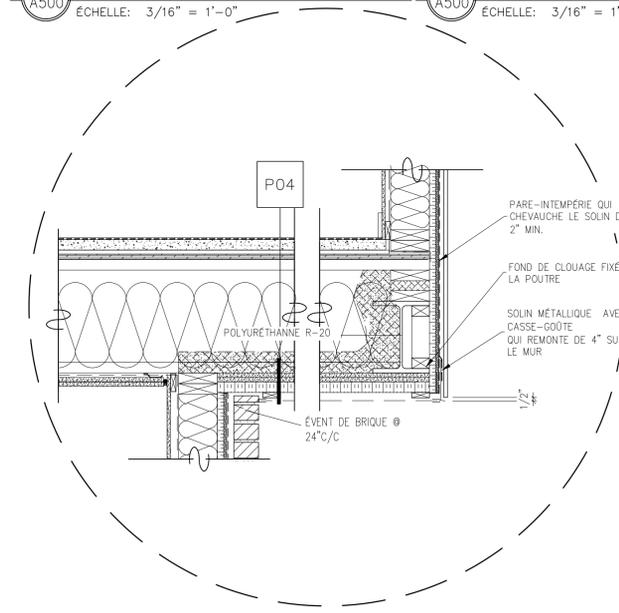
2 DÉTAIL BOITE DE JONCTION OU PRISE DE COURANT
ÉCHELLE: 1 1/2" = 1'-0"



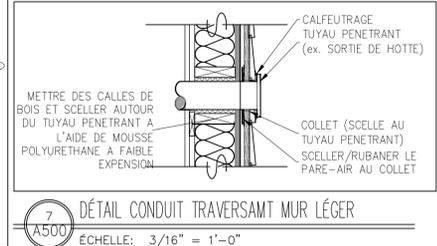
8 DÉTAIL DE PERRON EN BÉTON SIMILAIRE
ÉCHELLE: 1" = 1'-0"



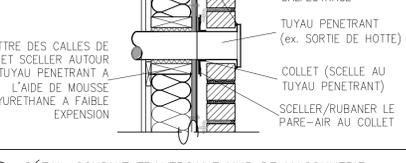
4 COUPE-FEU PLANCHER/PLAFOND
ÉCHELLE: 3/16" = 1'-0"



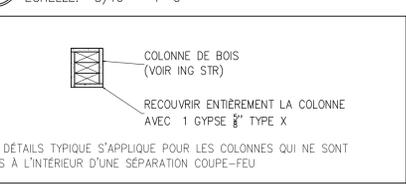
03 DÉTAIL PORTE-À-FAUX
ÉCHELLE: 0'-1" = 1'-0"



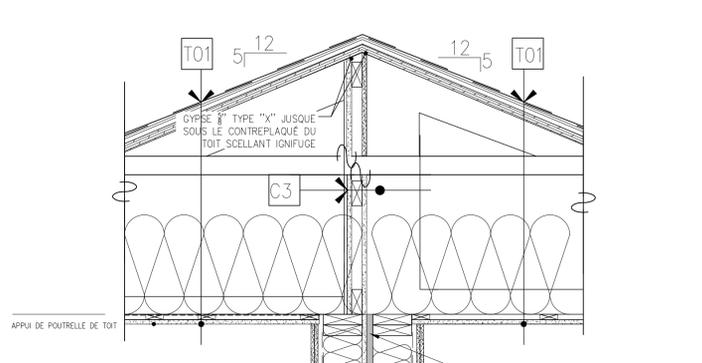
7 DÉTAIL CONDUIT TRAVERSANT MUR LÉGER
ÉCHELLE: 3/16" = 1'-0"



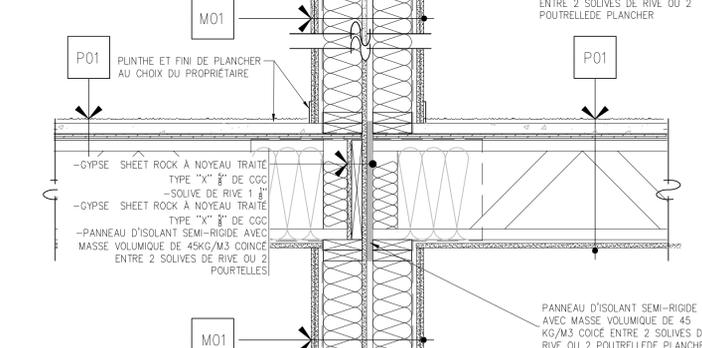
6 DÉTAIL CONDUIT TRAVERSANT MUR DE MAÇONNERIE
ÉCHELLE: 3/16" = 1'-0"



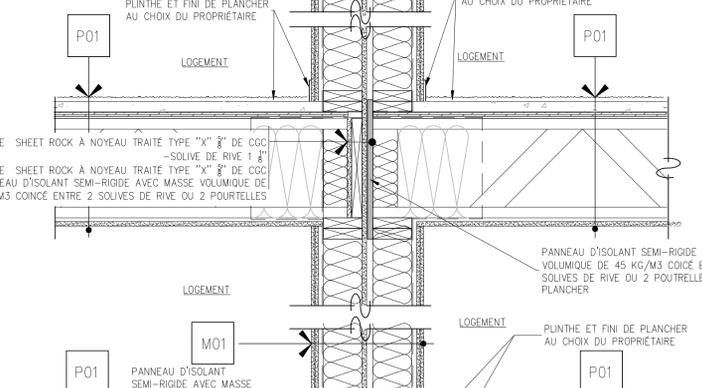
5 PROTECTION DES COLONNES (ULC REQUIS 45 MIN)
ÉCHELLE: 3/16" = 1'-0"



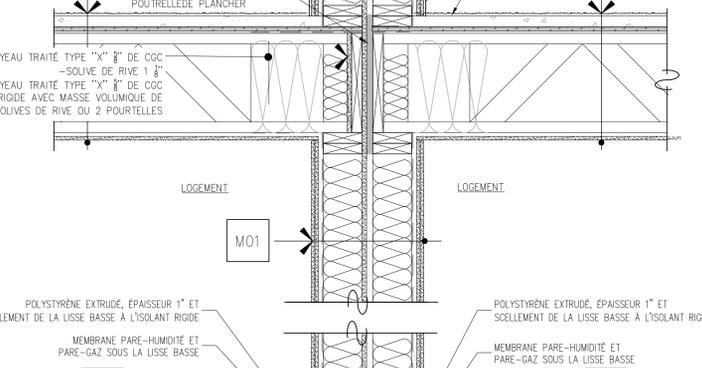
02 MUR MITOYEN UNITÉS
ÉCHELLE: 0'-1" = 1'-0"



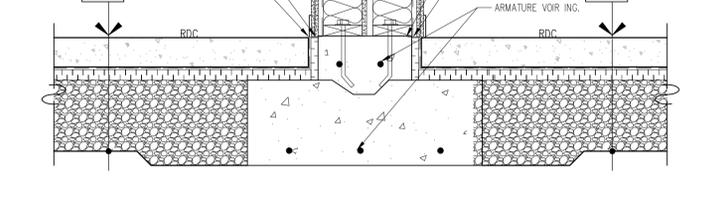
01 MUR DE MAÇONNERIE AVEC JONCTION REV. LÉGER
ÉCHELLE: 0'-1" = 1'-0"



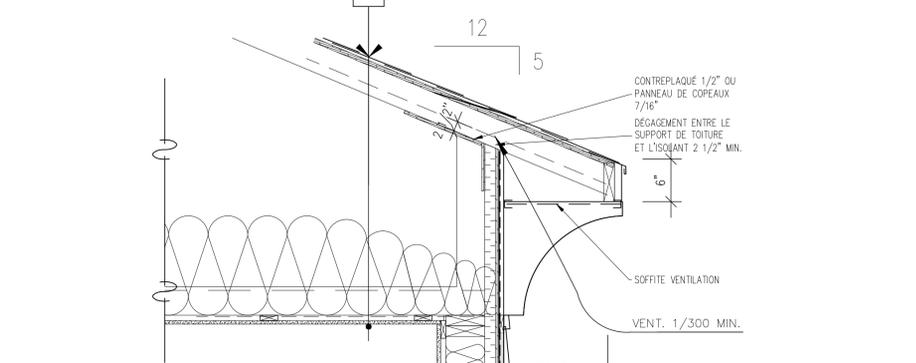
01 MUR DE MAÇONNERIE AVEC JONCTION REV. LÉGER
ÉCHELLE: 0'-1" = 1'-0"



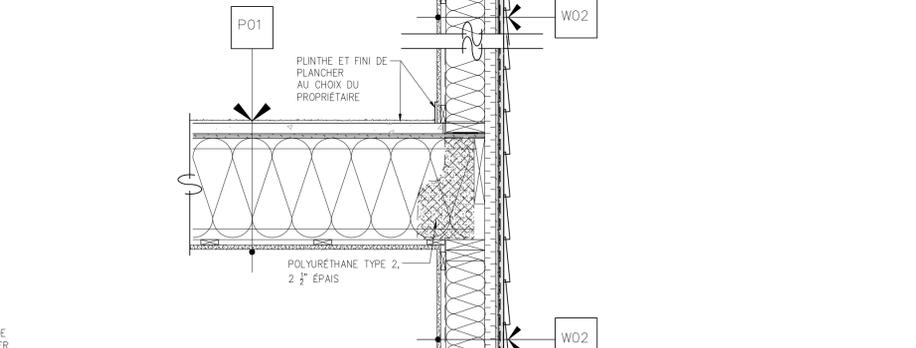
01 MUR DE MAÇONNERIE AVEC JONCTION REV. LÉGER
ÉCHELLE: 0'-1" = 1'-0"



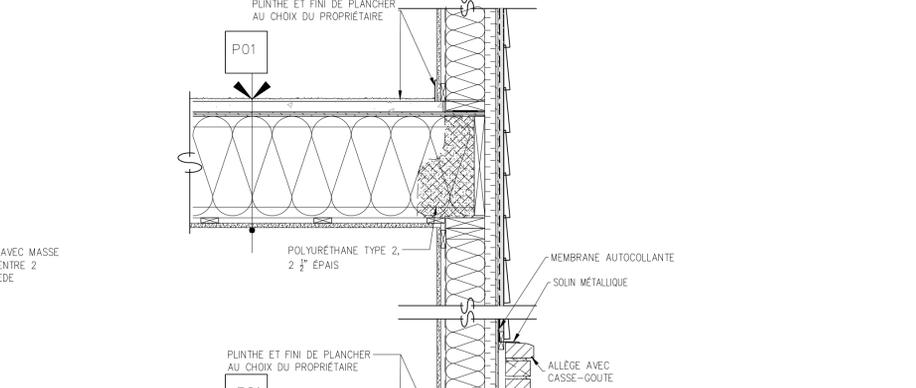
01 MUR DE MAÇONNERIE AVEC JONCTION REV. LÉGER
ÉCHELLE: 0'-1" = 1'-0"



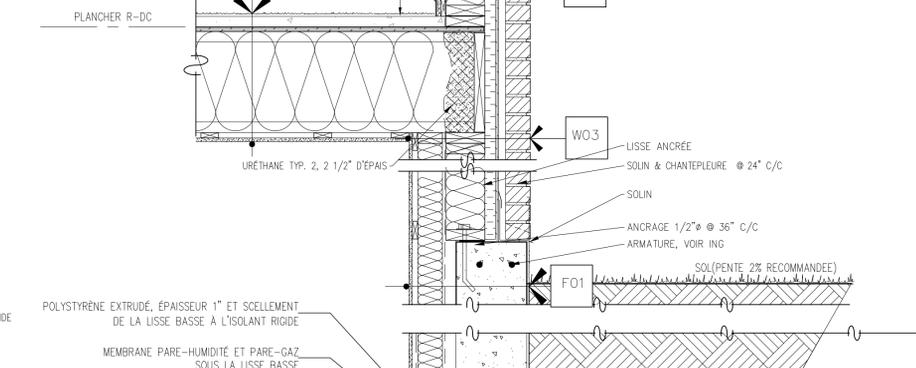
01 MUR DE MAÇONNERIE AVEC JONCTION REV. LÉGER
ÉCHELLE: 0'-1" = 1'-0"



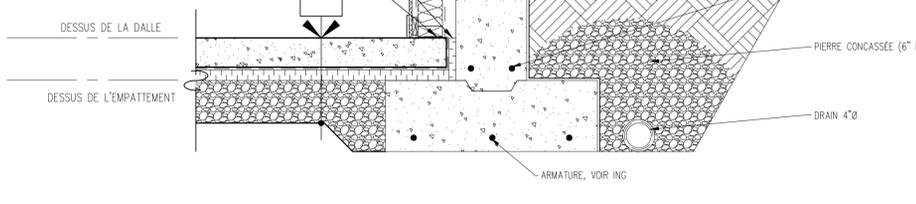
01 MUR DE MAÇONNERIE AVEC JONCTION REV. LÉGER
ÉCHELLE: 0'-1" = 1'-0"



01 MUR DE MAÇONNERIE AVEC JONCTION REV. LÉGER
ÉCHELLE: 0'-1" = 1'-0"



01 MUR DE MAÇONNERIE AVEC JONCTION REV. LÉGER
ÉCHELLE: 0'-1" = 1'-0"



01 MUR DE MAÇONNERIE AVEC JONCTION REV. LÉGER
ÉCHELLE: 0'-1" = 1'-0"

NOTES:

NE PAS MESURER LES PLANS, LIRE LES COTES SEULEMENT. LES COTES SUR LES PLANS ONT PRÉÉANCE SUR LES DESSINS.

L'ENTREPRENEUR DEVRA VÉRIFIER TOUTS LES DESSINS, DÉTAILS, SPÉCIFICATIONS, DIMENSIONS ET MESURES AINSI QUE LES CONDITIONS DES LOCAUX OU DU CHANTIER, ET SIGNALER TOUTES ERREURS, OMISSIONS ET ANOMALIES AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX. TOUTS CHANGEMENTS OU SUBSTITUTIONS DE DÉTAILS ET DE MATÉRIEAUX SPÉCIFIÉS SUR CE PLAN DEVRONT ÊTRE APPROUVÉS PAR L'ARCHITECTE.

SI L'ENTREPRENEUR DÉBUTE LES TRAVAUX C'EST QU'IL ACCÉPTE ET APPROUVE LES PLANS.

LE BOIS DE CHARPENTE DEVRA ÊTRE DE L'ÉPINETTE STRUCTURALE SELECT POUR LES TERMES PRÉFABRIQUÉES AINSI QUE LES POUTRELLES PRÉFABRIQUÉES, VOIR L'INGÉNIEUR DU FABRICANT.

LA CONSTRUCTION DEVRA ÊTRE EXÉCUTÉE SELON LES NORMES DU C.A.B., L'ÉDITION ADOPTÉE PAR LA MUNICIPALITÉ.

LES DIMENSIONS DES VOLUMES QUI SONT INDICUÉES SONT PRISES À PARTIR DE LA FACE EXTERIEURE DE L'OSSATURE MURALE (27x6"), À PARTIR DE L'EXTERIEUR DE LA MAÇONNERIE POUR LES MURS DE BRIQUE OU DE PIERRE ET DE BÉTON ET À PARTIR DU CENTRE DE L'OSSATURE MURALE POUR LES CLOISONS INTERIEURES.

L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER LA CAPACITÉ PORTANTE DU SOL AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX ET AVISER L'ARCHITECTE ET L'INGÉNIEUR SI CELLE-CI EST INFÉRIEURE AUX TESTS.

PRÉVOIR LES CONTREVENTEMENTS ADEQUATS DU BÂTIMENT EN FONCTION DU CODE EN VIGUEUR.

L'IMPLANTATION DU BÂTIMENT DEVRA ÊTRE FAITE ET IDENTIFIÉE CONFORME AU CODE PAR UN ARPEUTEUR GÉOMETRIE AFIN DE VÉRIFIER LA LOCALISATION DES LIGNES DE PROPRIÉTÉ, DES MARQUES DE RECU, AVANT, ARRIÈRE ET LATÉRALES, LA NATURE DU TERRAIN, SERVICES ET SERVICES.

TOUTE REUTILISATION OU REPRODUCTION DE CES PLANS EST INTERDITE SANS LE CONSENTEMENT DE L'ARCHITECTE. (L.01 SUR LES DROITS D'AUTEURS, chap. C-42, art 27).

No	Description	Par	Date
#01	EMIS POUR PERMIS		MAR 02/05/2025

SCEAU	

Client :	
FRASER ÉQUITÉ INC. 61 RUE SAINT-CHARLES OUEST LONGUEUIL	
Projet :	
8 LOGEMENTS MONTÉE CALIXA-LAVALLÉE VERCHÈRES	
Titre :	
COUPES DE MURS & DÉTAILS	
Dessiné par :	
ME CERAT	
Révisé par :	
ANICK ST-LAURENT, Arch.	



Client :
FRASER ÉQUITÉ INC.
61 RUE SAINT-CHARLES OUEST
LONGUEUIL

Projet :
8 LOGEMENTS
MONTÉE CALIXA-LAVALLÉE
VERCHÈRES

Titre :
COUPES DE MURS & DÉTAILS

Dessiné par :
ME CERAT

Révisé par :
ANICK ST-LAURENT, Arch.



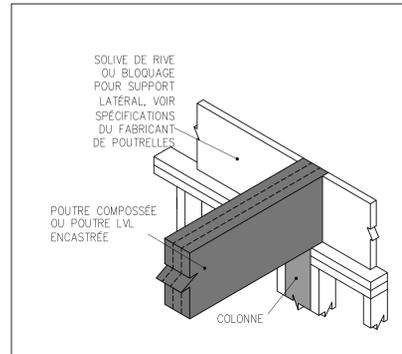
894, rue Jean-Neveu, Longueuil (Qc) J4G 2M1
Tél: (514) 370-2800, info@groupepda.com

Échelle :
3/16" = 1'-0"

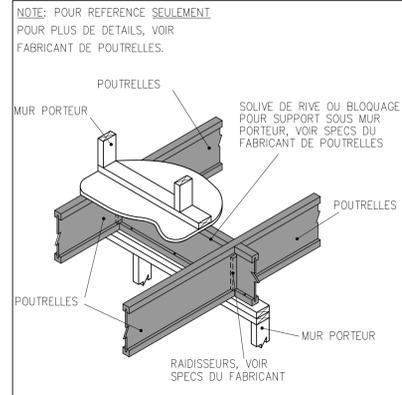
Date d'ouverture dossier:
2025-03-25

No projet :
24-140

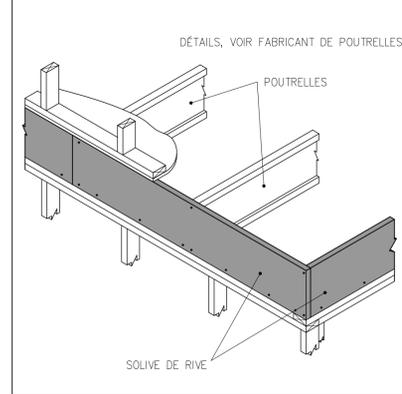
Page:
A500



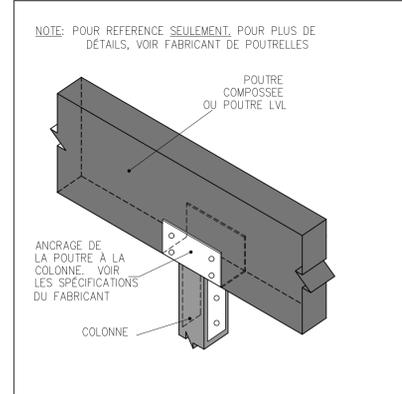
1
A600
ECHELLE: AUCUNE



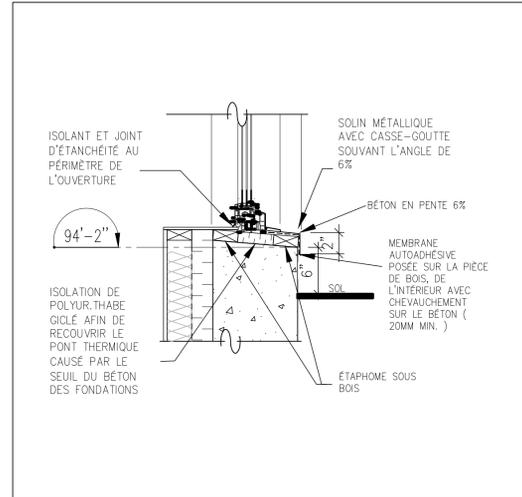
5
A600
ECHELLE: AUCUNE



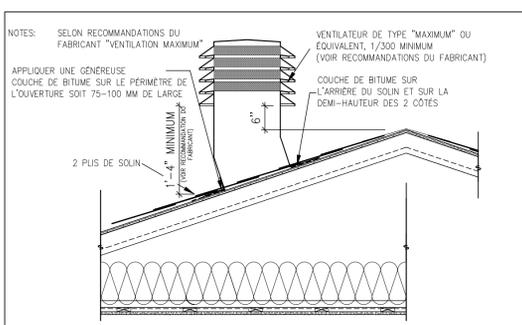
9
A600
ECHELLE: AUCUNE



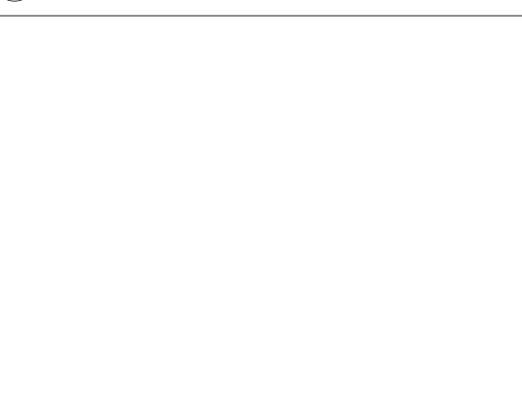
14
A600
ECHELLE: AUCUNE



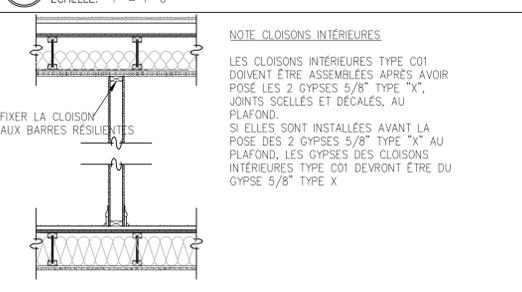
2
A600
ECHELLE: 0-1"=1'-0"



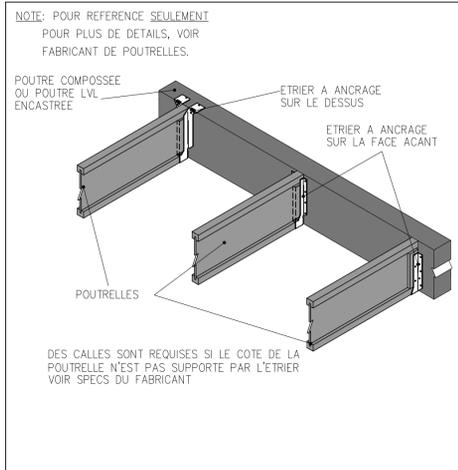
6
A600
ECHELLE: AUCUNE



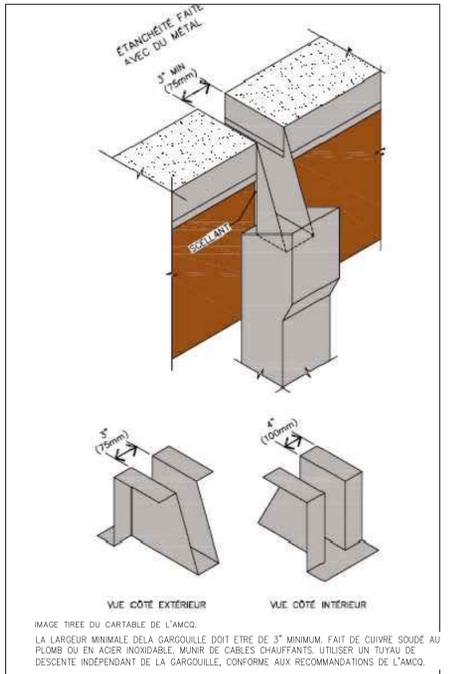
10
A600
ECHELLE: 1" = 1'-0"



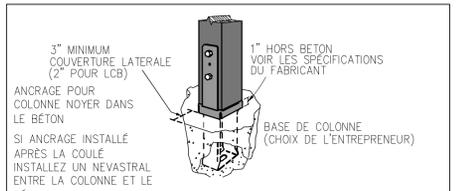
15
A600
ECHELLE: AUCUNE



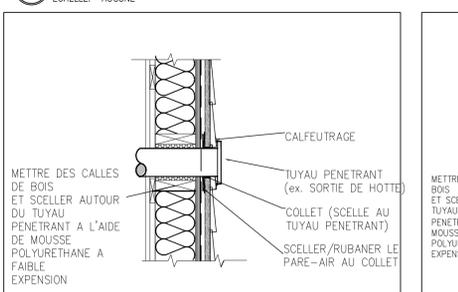
3
A600
ECHELLE: AUCUNE



7
A600
ECHELLE: AUCUNE



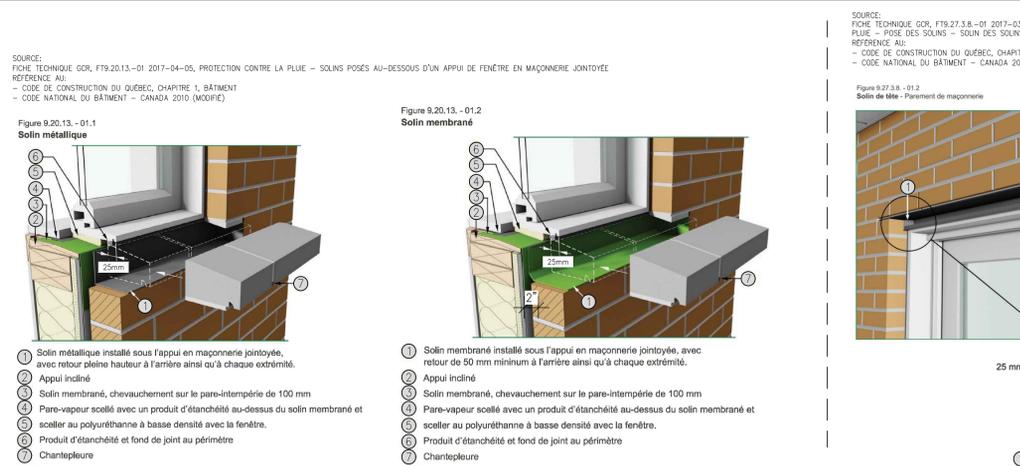
11
A600
ECHELLE: AUCUNE



16
A600
ECHELLE: 1" = 1'-0"



4
A600
ECHELLE: AUCUNE



13
A600
ECHELLE: AUCUNE



18
A600
ECHELLE: AUCUNE

NOTES:

NE PAS MESURER LES PLANS, LIRE LES COTES SEULEMENT. LES COTES SUR LES PLANS ONT PRÉVALENCES SUR LES DESSINS.

L'ENTREPRENEUR DEVA VERIFIER TOUS LES DESSINS, DÉTAILS, SPÉCIFICATIONS, DIMENSIONS ET MESURES AINSI QUE LES CONDITIONS DES LOCAUX OU DU CHANTIER, ET SIGNALER TOUTES ÉRRÉURS, OMISSIONS ET ANOMALIES AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX. TOUS CHANGEMENTS OU SUBSTITUTIONS DE DÉTAILS ET DE MATÉRIAUX SPÉCIFIÉS SUR CE PLAN DEVRONT ÊTRE APPROUVÉS PAR L'ARCHITECTE SI L'ENTREPRENEUR DÉBUTE LES TRAVAUX C'EST QU'IL ACCÉPTE ET APPROUVE LES PLANS.

LE BOIS DE CHARPENTE DEVA ÊTRE DE L'ÉPINETTE STRUCTURALE SELECT POUR LES TERMES PRÉFABRIQUÉS AINSI QUE LES POUTRELLES PRÉFABRIQUÉS, VOIR L'INGÉNIEUR DU FABRICANT.

LA CONSTRUCTION DEVA ÊTRE EXÉCUTÉE SELON LES NORMES DU C.N.B., L'ÉDITION ADAPTÉE PAR LA MUNICIPALITÉ.

LES DIMENSIONS DES VOLUMES QUI SONT INDUITS SONT PRISES À PARTIR DE LA FACE EXTÉRIÈRE DE L'OSSATURE MURALE (27x67), À PARTIR DE L'EXTÉRIEUR DE LA MAÇONNERIE POUR LES MURS DE BRIQUE OU DE PIERRE ET DE BÉTON ET À PARTIR DU CENTRE DE L'OSSATURE MURALE POUR LES CLOISONS INTÉRIÈRES.

L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER LA CAPACITÉ PORTANTE DU SOL AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX ET AVISER L'ARCHITECTE ET L'INGÉNIEUR SI CELLE-CI EST INFÉRIEURE AUX TESTS.

PRÉVOIR LES CONTREVENTEMENTS ADEQUATS DU BÂTIMENT EN FONCTION DU CODE EN VIGUEUR.

L'IMPLANTATION DU BÂTIMENT DEVA ÊTRE FAITE ET IDENTIFIÉE CONFORME AU CODE PAR UN APPRENTI GEOMETRIE AFIN DE VÉRIFIER LA LOCALISATION DES LIGNES DE PROPRIÉTÉ, DES MARGES DE RECUL AVANT, ARRIÈRE ET LATÉRALES, LA NATURE DU TERRAIN, SERVICES ET SERVICES.

TOUTE REUTILISATION OU REPRODUCTION DE CES PLANS EST INTERDITE SANS LE CONSENTEMENT DE L'ARCHITECTE. (101 SUR LES DROITS D'AUTEURS, chap. C-42, art 27).

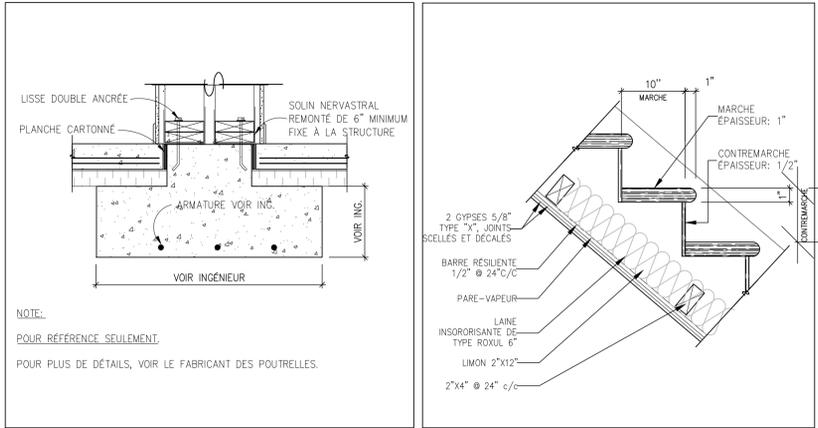
UNE HAUTEUR DE 30 mm DE L'ARRÊT D'EXTRÉMITÉ SERAIT AINSI REQUIS POUR CES VILLES OU LA PRESSION POUR UN BARRAGE DE 250 Pa.

ARRÊT D'EXTRÉMITÉ DE 30 mm

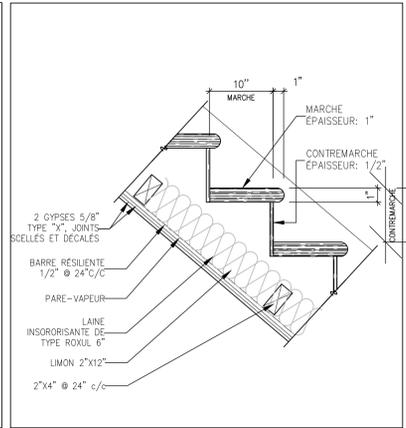
ARRÊT D'EXTRÉMITÉ DE 25 mm min.

ARRÊT D'EXTRÉMITÉ DE 30 mm

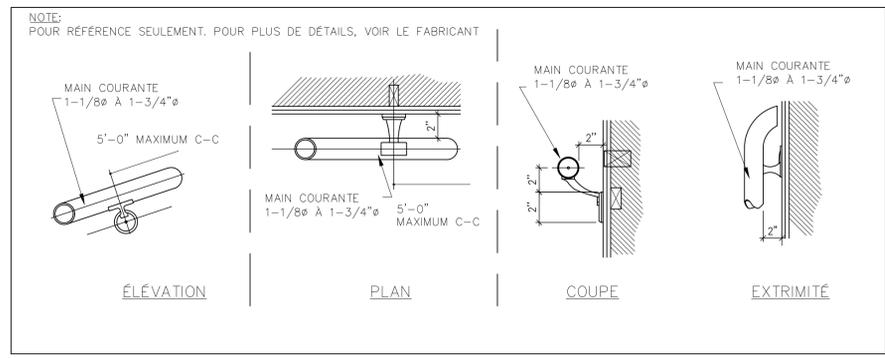
ARRÊT D'EXTRÉMITÉ DE 25 mm min.



NOTE:
POUR RÉFÉRENCE SEULEMENT.
POUR PLUS DE DÉTAILS, VOIR LE FABRICANT DES POUTRELLES.



NOTE:
POUR RÉFÉRENCE SEULEMENT.
POUR PLUS DE DÉTAILS, VOIR LE FABRICANT DES POUTRELLES.



NOTE:
POUR RÉFÉRENCE SEULEMENT. POUR PLUS DE DÉTAILS, VOIR LE FABRICANT

NOTE:
POUR RÉFÉRENCE SEULEMENT.
POUR PLUS DE DÉTAILS, VOIR LE FABRICANT DES POUTRELLES.

NOTE:
POUR RÉFÉRENCE SEULEMENT.
POUR PLUS DE DÉTAILS, VOIR LE FABRICANT DES POUTRELLES.

NOTE:
POUR RÉFÉRENCE SEULEMENT. POUR PLUS DE DÉTAILS, VOIR LE FABRICANT

REF.	VUE EN COUPE	VUE EN PLAN	COMPOSITION	REMARQUE
C01			C01 CLOISON TYPE* (NON-ORTEUSE) - GYPSE 1/2" - COLOMBAGE 2"x4" @ 24" c/c - GYPSE 1/2"	* (VOIR NOTE)
C02			C02 CLOISON INTÉRIEURE PORTEUSE - GYPSE 5/8" TYPE X, JOINTS SCÉLÉS - COLOMBAGE 2"x6" @ 16" c/c + ENTREMISES - GYPSE 5/8" TYPE X, JOINTS SCÉLÉS*	SI EN CONTINUE AVEC UNE CLOISON COMPRENANT UN CORNICHEMENT, S'ASSURER DE COMBLER LA DIFFÉRENCE CORRESPONDANT AU PANNEAU OSB INDUITE PAR LES ING. STRUCTURE
C03			C03 CLOISON POUR PASSAGES D'ÉLÉMENTS MÉCANIQUE - GYPSE 1/2" - COLOMBAGE 2"x6" @ 16" c/c - LAINE MINÉRALE 5-1/2", DENSITÉ DE 2.8kg/m2 - GYPSE 1/2"	
C04			C04 SOUFFLAGE CUISINE - SUITES AU(AUX GYPSE(S) 5/8" TYPE X RÉSISTANT AU FEU - COLOMBAGE 2"x4" OU 2"x6" @ 24" c/c - GYPSE 1/2"	

ATTENTION

1) IL EST IMPORTANT DE PRÉVOIR L'INSTALLATION DE TOUS LES GYPSE 5/8" TYPE X SUR LES PLAFONDS, MURS OU CLOISONS REQUÉRANT UNE RÉSISTANCE AU FEU ANSI QU' SUR LES MURS EXTÉRIEURS AVANT D'INSTALLER LES CLOISONS SECONDAIRES

OU

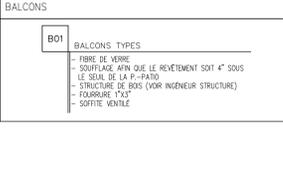
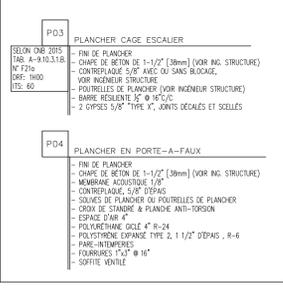
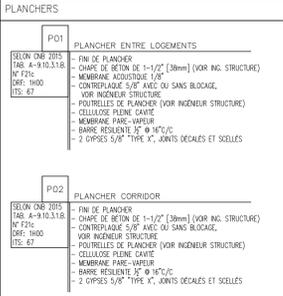
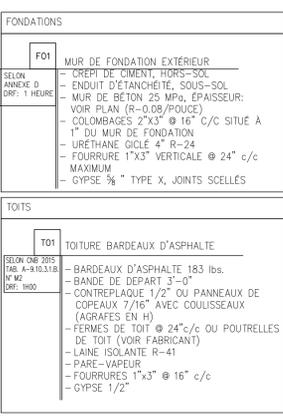
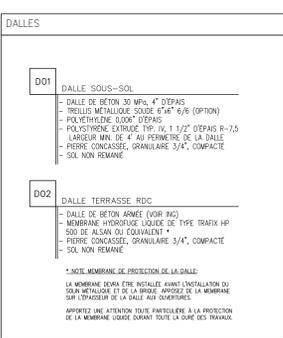
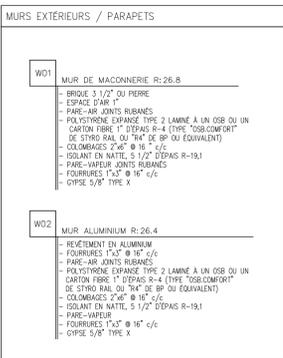
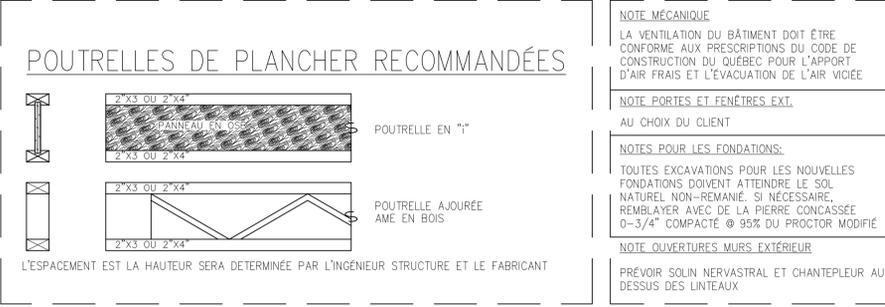
IL EST IMPORTANT DE PRÉVOIR UN GYPSE 1/2" TYPE "C" OU UN GYPSE 5/8" TYPE "X" SUR TOUTES LES CLOISONS SECONDAIRES INTÉRIEURES. DANS CE CAS, AU NIVEAU DES OUVERTURES, IL FAUDRA PRÉVOIR SOIT UN CADRE 20 MINUTES RÉSISTANT AU FEU SOIT INSTALLER, DANS L'ÉPAISSEUR DU MUR (TÊTE ET JAMBAGES), D'UN GYPSE 5/8" TYPE "X" AVANT L'INSTALLATION DES CADRES DE PORTE STANDARD. AU NIVEAU DES PORTES COULISSANTES UNE ATTENTION PARTICULIÈRE DEVRA ÊTRE PRISE POUR ASSURER LA CONTINUITÉ DE LA RÉSISTANCE AU FEU.

2) LA MISE EN PLACE D'UN JOINT D'ISOLATION ACOUSTIQUE AUTOUR DES BÔTES DE SORTIE ÉLECTRIQUE ET DES AUTRES OUVERTURES ANSI QU'À LA JONCTION DES MURS ET DES PLANCHERS, SAUF POUR LA JONCTION DES MURS EN BÉTON ET DES MURS DE BRIQUES PLEINES.

3) PARMI LES MATÉRIAUX ABSORBANTS PERMETTANT D'OBTENIR UN DEGRÉ DE RÉSISTANCE AU FEU SUPÉRIEUR, NOTONS LA FIBRE DE ROCHE OU DE LATIER AYANT UNE MASSE SURFACIQUE D'AU MOINS 4.8, 2.8 ET 2.0kg/m2 POUR LES ÉPAISSEURS RESPECTIVES DE 6" (150mm), 3-1/2" (89mm) ET 2-1/2" (65mm). LE MATÉRIAU DOIT DÉPENDANT REMPLIR TOUS LES VIDES MURAUX, Y COMPRIS LES VIDES DES DEUX RANGÉES DE PÔTEAUX DE BOIS POSÉS SUR DES LISSÉS SÉPARÉS.

4) MÊTRE DU GYPSE DE TYPE "AQUATOUGH" OU AUTRE GYPSE ÉQUIVALENT HYDROFUGE OU DES PANNEAUX DE BÉTON DE TYPE PERMABASE DANS LES SALLES DE BAIN. S'ASSURER DE CHOISIR UN TYPE DE GYPSE HYDROFUGE DE TYPE X LORSQU'IL Y A LA COMPOSITION DU MUR UN GYPSE DE TYPE X EST SPÉCIFIÉ.

REF.	VUE EN COUPE	VUE EN PLAN	COMPOSITION	REMARQUE
M01			M01 ENTRÉE LOGEMENT 2"x4" REZ-DE-CHAUSSEE ET ÉTAGES - 2 GYPSE 5/8" TYPE X, JOINTS SCÉLÉS ET DÉCALÉS - BARRE RÉSILIENTE 1/2" @ 16" c/c - MEMBRANE PARE-VAPEUR (CÔTÉ LOGEMENT) - COLOMBAGE 2"x6" - NON-PORTEUR: À 16" c/c PORTEUR: VOIR ING. STRUCTURE POUR ESPACEMENTS ET ENTREMISES - LAINE MINÉRALE 5-1/2", DENSITÉ DE 2.8kg/m2 - PANNEAU OSB SHEETROCK À MAT FIBRE DE VERRE MOLD TOUGH FRECCO X OU ÉQUIVALENT 5/8" - ESPACE D'AIR 1" - COLOMBAGE 2"x4" - NON-PORTEUR: À 16" c/c PORTEUR: VOIR ING. STRUCTURE POUR ESPACEMENTS ET ENTREMISES - LAINE MINÉRALE 5-1/2", DENSITÉ DE 2.8kg/m2 - BARRE RÉSILIENTE 1/2" @ 16" c/c - 2 GYPSE 5/8" TYPE X, JOINTS SCÉLÉS ET DÉCALÉS	SELON ONB 2015 TAB. A-9.10.3.1.A SIMILAIRE A N° W30 DRF: 1H00 PORTEUR: 2H00 ITS: 57
M02			M02 ENTRÉE LOGEMENT 2"x4" REZ-DE-CHAUSSEE ET ÉTAGES - 2 GYPSE 5/8" TYPE X, JOINTS SCÉLÉS ET DÉCALÉS - BARRE RÉSILIENTE 1/2" @ 16" c/c - MEMBRANE PARE-VAPEUR (CÔTÉ LOGEMENT) - COLOMBAGE 2"x6" - NON-PORTEUR: À 16" c/c PORTEUR: VOIR ING. STRUCTURE POUR ESPACEMENTS ET ENTREMISES - LAINE MINÉRALE 5-1/2", DENSITÉ DE 2.8kg/m2 - PANNEAU OSB SHEETROCK À MAT FIBRE DE VERRE MOLD TOUGH FRECCO X OU ÉQUIVALENT 5/8" - ESPACE D'AIR 1" - COLOMBAGE 2"x4" - NON-PORTEUR: À 16" c/c PORTEUR: VOIR ING. STRUCTURE POUR ESPACEMENTS ET ENTREMISES - LAINE MINÉRALE 5-1/2", DENSITÉ DE 2.8kg/m2 - BARRE RÉSILIENTE 1/2" @ 16" c/c - 2 GYPSE 5/8" TYPE X, JOINTS SCÉLÉS ET DÉCALÉS	SELON ONB 2015 TAB. A-9.10.3.1.A SIMILAIRE A N° W30 DRF: 1H00 PORTEUR: 2H00 ITS: 57
M03			M03 MUR COMMUN: ENTRÉE CAGE D'ESCALIER ET LOGEMENT (CÔTÉ ESCALIER) - 2 GYPSE 5/8" TYPE X, JOINTS SCÉLÉS - BARRE RÉSILIENTE 1/2", AGER GALV. CAL. 25, @ 16" c/c - COLOMBAGE 2"x6" - NON-PORTEUR: @ 24" c/c PORTEUR: VOIR INGÉNIEUR - LAINE DE ROCHE OU DE VERRE, 5-1/2" - PANNEAU OSB SHEETROCK À MAT FIBRE DE VERRE MOLD TOUGH FRECCO X, 5/8", OU ÉQUIVALENT - ESPACE D'AIR 1" - COLOMBAGE 2"x4" - NON-PORTEUR: @ 24" c/c PORTEUR: VOIR INGÉNIEUR - LAINE DE ROCHE OU DE VERRE, 3-1/2" - MEMBRANE PARE-VAPEUR - BARRE RÉSILIENTE 1/2", AGER GALV. CAL. 25, @ 16" c/c - 2 GYPSE 5/8" TYPE X, JOINTS SCÉLÉS	SELON ONB 2015 TABLEAU A-9.10.3.1.A SIMILAIRE W30 DRF: 1H30 N-PORTEUR: 2H00 ITS: 66+
M04			M04 MUR COMMUN: ENTRÉE CAGE D'ESCALIER ET LOGEMENT (CÔTÉ ESCALIER) - 2 GYPSE 5/8" TYPE X, JOINTS SCÉLÉS - BARRE RÉSILIENTE 1/2", AGER GALV. CAL. 25, @ 16" c/c - COLOMBAGE 2"x6" - NON-PORTEUR: @ 24" c/c PORTEUR: VOIR INGÉNIEUR - LAINE DE ROCHE OU DE VERRE, 3-1/2" - PANNEAU OSB SHEETROCK À MAT FIBRE DE VERRE MOLD TOUGH FRECCO X, 5/8", OU ÉQUIVALENT - ESPACE D'AIR 1" - COLOMBAGE 2"x4" - NON-PORTEUR: @ 24" c/c PORTEUR: VOIR INGÉNIEUR - LAINE DE ROCHE OU DE VERRE, 3-1/2" - MEMBRANE PARE-VAPEUR - BARRE RÉSILIENTE 1/2", AGER GALV. CAL. 25, @ 16" c/c - 2 GYPSE 5/8" TYPE X, JOINTS SCÉLÉS	SELON ONB 2015 TABLEAU A-9.10.3.1.A SIMILAIRE W30 DRF: 1H30 N-PORTEUR: 2H00 ITS: 66+
M05			M05 MUR COMMUN: ENTRÉE STATIONNEMENT ET LOGEMENT ENTRÉE STATIONNEMENT ET RANGEMENT - 2 GYPSE 5/8" TYPE X, JOINTS DÉCALÉS ET SCÉLÉS - MEMBRANE D'ÉTANCHÉITÉ ÉTANDE AUX GAZ ET AUX VAPEURS, (CÔTÉ GARAGE) - COLOMBAGE 2"x6" - NON-PORTEUR: @ 16" c/c PORTEUR: VOIR INGÉNIEUR STRUCTURE - LAINE MINÉRALE 5-1/2", DENSITÉ DE 2.8kg/m2 - 1" ESPACE LIBRE - COLOMBAGE 2"x6" - NON-PORTEUR: @ 16" c/c PORTEUR: VOIR INGÉNIEUR STRUCTURE - LAINE MINÉRALE 5-1/2", DENSITÉ DE 2.8kg/m2 - BARRE RÉSILIENTE 1/2", AGER GALV. CAL. 25, @ 16" c/c - 2 GYPSE 5/8" TYPE X, JOINTS DÉCALÉS ET SCÉLÉS	SELON ONB 2015 TABLEAU A-9.10.3.1.A SIMILAIRE W50 DRF: 1H-PORTEUR: 2H00 PORTEUR: 1H30 ITS: 66+



9.8.7. MAINS COURANTES

9.8.7.1. MAINS COURANTES EXIGÉES

1) SOUS RÉSERVE DES PARAGRAPHES 2) ET 4), DES MAINS COURANTES DOIVENT ÊTRE INSTALLÉS DANS LES ESCALIERS ET LES RAMPES CONFORMÉMENT AU TBL 9.8.7.1 :

Tableau 9.8.7.1
Nombre de côtés d'un escalier ou d'une rampe pour lesquels une main courante est exigée
Faites partie intégrante du paragraphe 9.8.7.1.3.)

Exigence de la loi	Main courante descendant ou ascendant		Main courante descendant ou ascendant	
	Largeur de marche < 1100 mm	Largeur de marche > 1100 mm	Largeur de marche < 1100 mm	Largeur de marche > 1100 mm
A l'extérieur d'un logement	2	2	2	2
Dans les autres cas	1	2	2	2

NOTE: Voir les paragraphes 9.8.7.1.1, 3) et 4) pour les exceptions.

2) POUR LES ESCALIERS OU LES RAMPES DESERVANT UN SEUL LOGEMENT, AU MOINS UNE MAIN COURANTE EXIGÉE DOIT ÊTRE CONTINUE SUR TOUTE LA LONGUEUR DE L'ESCALIER OU DE LA RAMPE, Y COMPRIS LES PALIERS, SAUF SI ELLE EST INTERROMPUE PAR :

a) DES BAIES DE PORTES; OU
b) DES BALUSTRES AUX CHANGEMENTS DE DIRECTION.

3) POUR LES ESCALIERS OU LES RAMPES DESERVANT UN SEUL LOGEMENT, AU MOINS UNE MAIN COURANTE EXIGÉE DOIT ÊTRE CONTINUE SUR TOUTE LA LONGUEUR DE L'ESCALIER OU DE LA RAMPE, SAUF SI ELLE EST INTERROMPUE PAR :

a) DES BAIES DE PORTES;
b) AUX PALIERS; OU
c) PAR DES BALUSTRES AUX CHANGEMENTS DE DIRECTION.

9.8.7.2. EXTIMITÉS DES MAINS COURANTES

1) LES EXTIMITÉS DES MAINS COURANTES NE DOIVENT NI NUIRE AU PASSAGE DES PIÉTONS NI PRÉSENTER DE DANGER (VOIR ANNEXE A... ON EXIGE ÉGALEMENT QUE LES EXTIMITÉS DES MAINS COURANTES NE PRÉSENTENT AUCUN DANGER... LE MOYEN DE RÉDUIRE CES RISQUES CONSISTE À TERMINER LES MAINS COURANTES SUR LES MURS, LES PLANCHERS OU LES PLÂSTRES.)

2) À L'EXCEPTION DES ESCALIERS ET DES RAMPES DESERVANT UN SEUL LOGEMENT, LES ESCALIERS ET LES RAMPES DOIVENT AVOIR AU MOINS UNE MAIN COURANTE LATÉRALE QUI SE PROLONGE HORIZONTALEMENT SUR AU MOINS 300mm EN HAUT ET EN BAS DE CHAQUE VOLÉE OU RAMPE (VOIR L'ANNEXE A)

9.8.7.2. CONTINUITÉ DES MAINS COURANTES

1) SOUS RÉSERVE DU PARAGRAPHE 2), AU MOINS UNE MAIN COURANTE EXIGÉE DOIT ÊTRE CONTINUE SUR TOUTE LA LONGUEUR DE L'ESCALIER OU DE LA RAMPE, Y COMPRIS LES PALIERS, SAUF SI ELLE EST INTERROMPUE PAR :

a) DES BAIES DE PORTES; OU
b) DES BALUSTRES AUX CHANGEMENTS DE DIRECTION.

2) POUR LES ESCALIERS OU LES RAMPES DESERVANT UN SEUL LOGEMENT, AU MOINS UNE MAIN COURANTE EXIGÉE DOIT ÊTRE CONTINUE SUR TOUTE LA LONGUEUR DE L'ESCALIER OU DE LA RAMPE, SAUF SI ELLE EST INTERROMPUE PAR :

a) DES BAIES DE PORTES;
b) AUX PALIERS; OU
c) PAR DES BALUSTRES AUX CHANGEMENTS DE DIRECTION.

9.8.7.3. EXTIMITÉS DES MAINS COURANTES

1) LES EXTIMITÉS DES MAINS COURANTES NE DOIVENT NI NUIRE AU PASSAGE DES PIÉTONS NI PRÉSENTER DE DANGER (VOIR ANNEXE A... ON EXIGE ÉGALEMENT QUE LES EXTIMITÉS DES MAINS COURANTES NE PRÉSENTENT AUCUN DANGER... LE MOYEN DE RÉDUIRE CES RISQUES CONSISTE À TERMINER LES MAINS COURANTES SUR LES MURS, LES PLANCHERS OU LES PLÂSTRES.)

2) À L'EXCEPTION DES ESCALIERS ET DES RAMPES DESERVANT UN SEUL LOGEMENT, LES ESCALIERS ET LES RAMPES DOIVENT AVOIR AU MOINS UNE MAIN COURANTE LATÉRALE QUI SE PROLONGE HORIZONTALEMENT SUR AU MOINS 300mm EN HAUT ET EN BAS DE CHAQUE VOLÉE OU RAMPE (VOIR L'ANNEXE A)

9.8.7.4. HAUTEUR DES MAINS COURANTES

1) LA HAUTEUR DES MAINS COURANTES DES ESCALIERS ET DES RAMPES DOIT ÊTRE MESURÉE VERTICALEMENT À PARTIR DU DESSUS DE LA MAIN COURANTE :

a) JUSQU'À UNE TANGENTE AU NEZ DES MARCHES DE L'ESCALIER DESSERVI PAR LA MAIN COURANTE; OU
b) JUSQU'À LA SURFACE DE LA RAMPE, DU PLANCHER OU DU PALIER DESERVIS PAR LA MAIN COURANTE.

2) SOUS RÉSERVE DU PARAGRAPHE 3), LES MAINS COURANTES DES ESCALIERS ET DES RAMPES DOIVENT AVOIR UNE HAUTEUR :

a) D'AU MOINS 800mm; ET
b) D'AU PLUS 965mm.

3) SI DES GARDE-CORPS SONT EXIGÉS, LES MAINS COURANTES EXIGÉES POUR LES PALIERS DOIVENT AVOIR UNE HAUTEUR D'AU MOINS 1070mm.

9.8.8.3. HAUTEUR DES GARDE-CORPS

1) SOUS RÉSERVE DES PARAGRAPHES 2) A) 4) TOUS LES GARDE-CORPS DOIVENT AVOIR UNE HAUTEUR D'AU MOINS 1070mm.

2) TOUS LES GARDE-CORPS À L'INTÉRIEUR D'UN LOGEMENT DOIVENT AVOIR UNE HAUTEUR D'AU MOINS 900mm.

3) LES GARDE-CORPS EXTÉRIEURS DESERVANT AU PLUS UN LOGEMENT DOIVENT AVOIR UNE HAUTEUR MINIMALE DE 900mm SI L'ŒUVRE PÉTONNIÈRE PROTÉGÉE PAR LE GARDE-CORPS EST SITUÉE À AU PLUS 1800mm AU-DESSUS DU SOL FINI.

4) LES GARDE-CORPS DES VOILÉES D'ESCALIERS, SAUF DANS LES ESCALIERS D'ISSUE EXGES, DOIVENT AVOIR UNE HAUTEUR D'AU MOINS 900mm.

5) LA HAUTEUR DES GARDE-CORPS DES VOILÉES D'ESCALIERS DOIT ÊTRE MESURÉE VERTICALEMENT AU DESSUS DU GARDE-CORPS JUSQU'AU BORD EXTÉRIEUR DU NEZ DE LA MARCHÉ DESERVIE PAR LE GARDE-CORPS.

* IL SERA IMPORTANT DE PRÉVOIR L'INSTALLATION DE TOUS LES GYPSE 5/8" TYPE X SUR LES PLAFOND... MUR OU CLOISONS REQUÉRANT UNE RÉSISTANCE AU FEU ET MUR EXTÉRIEUR AVANT D'INSTALLER LES CLOISONS SECONDAIRES... OU DE PRÉVOIR UN GYPSE 1/2" TYPE "C" OU UN GYPSE 5/8" TYPE "X" SUR TOUTES LES CLOISONS SECONDAIRES INTÉRIEURES. DANS CE CAS, AU NIVEAU DES OUVERTURES, IL FAUDRA PRÉVOIR SOIT UN CADRE 20 MIN. RÉSISTANT AU FEU SOIT L'INSTALLER DANS L'ÉPAISSEUR DU MUR (TÊTE ET JAMBAGES), D'UN GYPSE 5/8" TYPE "X" AVANT L'INSTALLATION DES CADRES DE PORTE STANDARD. PRENDRE NOTE QU'AU NIVEAU DES PORTES COULISSANTES UNE ATTENTION PARTICULIÈRE DEVRA ÊTRE PRISE POUR ASSURER LA CONTINUITÉ DE LA RÉSISTANCE AU FEU (Z)METTRE EN PLACE UN JOINT D'ISOLATION ACOUSTIQUE ET IGNIFUGE AUTOUR DES BÔTES DE SORTIE ÉLECTRIQUE ET DES AUTRES OUVERTURES ANSI QU'À LA JONCTION DES MURS ET DES PLANCHERS, SAUF POUR LA JONCTION DES MURS EN BÉTON ET DES MURS DE BRIQUES PLEINES. INSTALLEZ UN GYPSE 5/8" TYPE "X" SUR LE 2x4 EN QUINCONCE SUR 12" DANS TOUTES LES SENS DES PRISE ÉLECTRIQUE.

* IL SERA IMPORTANT DE PRÉVOIR L'INSTALLATION DE TOUS LES GYPSE 5/8" TYPE X SUR LES PLAFOND... MUR OU CLOISONS REQUÉRANT UNE RÉSISTANCE AU FEU ET MUR EXTÉRIEUR AVANT D'INSTALLER LES CLOISONS SECONDAIRES... OU DE PRÉVOIR UN GYPSE 1/2" TYPE "C" OU UN GYPSE 5/8" TYPE "X" SUR TOUTES LES CLOISONS SECONDAIRES INTÉRIEURES. DANS CE CAS, AU NIVEAU DES OUVERTURES, IL FAUDRA PRÉVOIR SOIT UN CADRE 20 MIN. RÉSISTANT AU FEU SOIT L'INSTALLER DANS L'ÉPAISSEUR DU MUR (TÊTE ET JAMBAGES), D'UN GYPSE 5/8" TYPE "X" AVANT L'INSTALLATION DES CADRES DE PORTE STANDARD. PRENDRE NOTE QU'AU NIVEAU DES PORTES COULISSANTES UNE ATTENTION PARTICULIÈRE DEVRA ÊTRE PRISE POUR ASSURER LA CONTINUITÉ DE LA RÉSISTANCE AU FEU (Z)METTRE EN PLACE UN JOINT D'ISOLATION ACOUSTIQUE ET IGNIFUGE AUTOUR DES BÔTES DE SORTIE ÉLECTRIQUE ET DES AUTRES OUVERTURES ANSI QU'À LA JONCTION DES MURS ET DES PLANCHERS, SAUF POUR LA JONCTION DES MURS EN BÉTON ET DES MURS DE BRIQUES PLEINES. INSTALLEZ UN GYPSE 5/8" TYPE "X" SUR LE 2x4 EN QUINCONCE SUR 12" DANS TOUTES LES SENS DES PRISE ÉLECTRIQUE.

NOTES:
NE PAS MESURER LES PLANS, LIRE LES COTES SEULEMENT. LES COTES SUR LES PLANS ONT PRÉSÉANCES SUR LES DÉSSINS.

L'ENTREPRENEUR DEVRA VÉRIFIER TOUS LES DÉSSINS, DÉTAILS, SPÉCIFICATIONS, DIMENSIONS ET MESURES ANS QUE LES CONDITIONS DES LOCAUX OU DU CHANTIER, ET SIGNALER TOUTES ÉRRORS, OMISSIONS ET ANOMALIES AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX. TOUS CHANGEMENTS OU SUBSTITUTIONS DE DÉTAILS ET DE MATÉRIAUX SPÉCIFIÉS SUR CE PLAN DEVONT ÊTRE APPROUVÉS PAR L'ARCHITECTE.

SI L'ENTREPRENEUR DÉBUTE LES TRAVAUX C'EST QU'IL ACCÉPTE ET APPROUVE LES PLANS.

LE BOIS DE CHARPENTE DEVRA ÊTRE DE L'ÉPINETTE STRUCTURALE, SÉLECTÉ POUR LES TERNES PRÉFABRIQUÉES ANSI QUE LES POUTRELLES PRÉFABRIQUÉES, VOIR L'INGÉNIEUR DU FABRICANT.

LA CONSTRUCTION DEVRA ÊTRE EXÉCUTÉE SELON LES NORMES DU C.A.B., L'ÉDITION ADOPTÉE PAR LA MUNICIPALITÉ.

LES DIMENSIONS DES VOLUMES OU SONT INDOUÉS SONT PRISÉS À PARTIR DE LA FACE EXTÉRIEURE DE L'OSSEATURE MURALE (27x67), À PARTIR DE L'EXTÉRIEUR DE LA MAÇONNERIE POUR LES MURS DE BRIQUE OU DE PIERRE ET DE BÉTON ET À PARTIR DU CENTRE DE L'OSSEATURE MURALE POUR LES CLOISONS INTÉRIEURES.

L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER LA CAPACITÉ PORTANTE DU SOL AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX ET AVISER L'ARCHITECTE ET L'INGÉNIEUR SI CELLE-CI EST INFÉRIEURE AUX TESTS.

PRÉVOIR LES CONTREVENTEMENTS ADEQUATS DU BÂTIMENT EN FONCTION DU CODE EN VOIGER.

L'IMPLANTATION DU BÂTIMENT DEVRA ÊTRE FAITE ET IDENTIFIÉE CONFORME AU CODE PAR UN APPRENTI GÉOMÈTRE AFIN DE VÉRIFIER LA LOCALISATION DES LIGNES DE PROPRIÉTÉ, DES MARGES DE RECUL, AVANT, ARRIÈRE ET LATÉRALES, LA NATURE DU TERRAIN, SERVICES ET SERVITUDES.

TOUTE RÉUTILISATION OU REPRODUCTION DE CES PLANS EST PROHIBÉE SANS LE CONSENTEMENT DE L'ARCHITECTE. (L01 SUR LES DROITS D'AUTEURS, chap. C-42, art 27).

Tableau 9.8.7.1
Nombre de côtés d'un escalier ou d'une rampe pour lesquels une main courante est exigée
Faites partie intégrante du paragraphe 9.8.7.1.3.)

Exigence de la loi	Main courante descendant ou ascendant		Main courante descendant ou ascendant	
	Largeur de marche < 1100 mm	Largeur de marche > 1100 mm	Largeur de marche < 1100 mm	Largeur de marche > 1100 mm
A l'extérieur d'un logement	2	2	2	2
Dans les autres cas	1	2	2	2

NOTE: Voir les paragraphes 9.8.7.1.1, 3) et 4) pour les exceptions.

2) POUR LES ESCALIERS OU LES RAMPES DESERVANT UN SEUL LOGEMENT, AU MOINS UNE MAIN COURANTE EXIGÉE DOIT ÊTRE CONTINUE SUR TOUTE LA LONGUEUR DE L'ESCALIER OU DE LA RAMPE, Y COMPRIS LES PALIERS, SAUF SI ELLE EST INTERROMPUE PAR :

a) DES BAIES DE PORTES; OU
b) DES BALUSTRES AUX CHANGEMENTS DE DIRECTION.

3) POUR LES ESCALIERS OU LES RAMPES DESERVANT UN SEUL LOGEMENT, AU MOINS UNE MAIN COURANTE EXIGÉE DOIT ÊTRE CONTINUE SUR TOUTE LA LONGUEUR DE L'ESCALIER OU DE LA RAMPE, SAUF SI ELLE EST INTERROMPUE PAR :

a) DES BAIES DE PORTES;
b) AUX PALIERS; OU
c) PAR DES BALUSTRES AUX CHANGEMENTS DE DIRECTION.

9.8.7.2. EXTIMITÉS DES MAINS COURANTES

1) LES EXTIMITÉS DES MAINS COURANTES NE DOIVENT NI NUIRE AU PASSAGE DES PIÉTONS NI PRÉSENTER DE DANGER (VOIR ANNEXE A... ON EXIGE ÉGALEMENT QUE LES EXTIMITÉS DES MAINS COURANTES NE PRÉSENTENT AUCUN DANGER... LE MOYEN DE RÉDUIRE CES RISQUES CONSISTE À TERMINER LES MAINS COURANTES SUR LES MURS, LES PLANCHERS OU LES PLÂSTRES.)

2) À L'EXCEPTION DES ESCALIERS ET DES RAMPES DESERVANT UN SEUL LOGEMENT, LES ESCALIERS ET LES RAMPES DOIVENT AVOIR AU MOINS UNE MAIN COURANTE LATÉRALE QUI SE PROLONGE HORIZONTALEMENT SUR AU MOINS 300mm EN HAUT ET EN BAS DE CHAQUE VOLÉE OU RAMPE (VOIR L'ANNEXE A)

REF.	VUE EN COUPE	VUE EN PLAN	COMPOSITION	REMARQUE
F01			F01 MUR DE FONDATION EXTÉRIEUR - CRÈPE DE CIMENT, TROTTOIR-SOL - ENDUIT D'ÉTANCHÉITÉ, SOUS-SOL - MUR DE BÉTON 25 MPa, ÉPAISSEUR: VOIR PLAN (R-0.08/POUCE) - COLOMBAGES 2"x2" @ 16" c/c SITUÉ À 1" DU MUR DE FONDATION - URÉTHANE CYCLÉ 4" R-24 - FOURRURE 1"x3" VERTICALE @ 24" c/c MAXIMUM - GYPSE 3/8" TYPE X, JOINTS SCÉLÉS	SELON ANNEXE D DRF: 1 HEURE

REF.	VUE EN COUPE	VUE EN PLAN	COMPOSITION	REMARQUE
P01			P01 PLANCHER ENTRE LOGEMENTS - FIN DE PLANCHER - CHAPE DE BÉTON DE 1-1/2" (38mm) (VOIR ING. STRUCTURE) - MEMBRANE ACOUSTIQUE (A) - CONTREPLAQUE 5/8" AVEC OU SANS BLOCAGE, - VOIR INGÉNIEUR STRUCTURE - POUTRELLES DE PLANCHER (VOIR INGÉNIEUR STRUCTURE) - CELLULOSE PÉNE CAVITÉ - MEMBRANE PARE-VAPEUR - BARRE RÉSILIENTE 1/2" @ 16" c/c - 2 GYPSE 5/8" TYPE X, JOINTS DÉCALÉS ET SCÉLÉS	SELON ONB 2015 TAB. A-9.10.3.1.B N° F25 DRF: 1H00 ITS: 67
P02			P02 PLANCHER CORRIDOR - FIN DE PLANCHER - CHAPE DE BÉTON DE 1-1/2" (38mm) (VOIR ING. STRUCTURE) - CONTREPLAQUE 5/8" AVEC OU SANS BLOCAGE, - VOIR INGÉNIEUR STRUCTURE - POUTRELLES DE PLANCHER (VOIR INGÉNIEUR STRUCTURE) - CELLULOSE PÉNE CAVITÉ - MEMBRANE PARE-VAPEUR - BARRE RÉSILIENTE 1/2" @ 16" c/c - 2 GYPSE 5/8" TYPE X, JOINTS DÉCALÉS ET SCÉLÉS	SELON ONB 2015 TAB. A-9.10.3.1.B N° F25 DRF: 1H00 ITS: 67
P03			P03 PLANCHER CAGE ESCALIER - FIN DE PLANCHER - CHAPE DE BÉTON DE 1-1/2" (38mm) (VOIR ING. STRUCTURE) - CONTREPLAQUE 5/8" DÉPAS - VOIR INGÉNIEUR STRUCTURE - POUTRELLES DE PLANCHER (VOIR INGÉNIEUR STRUCTURE) - BARRE RÉSILIENTE 1/2" @ 16" c/c - 2 GYPSE 5/8" TYPE X, JOINTS DÉCALÉS ET SCÉLÉS	SELON ONB 2015 TAB. A-9.10.3.1.B N° F25 DRF: 2H
P04			P04 PLANCHER EN PORTE-A-FALUX - FIN DE PLANCHER - CHAPE DE BÉTON DE 1-1/2" (38mm) (VOIR ING. STRUCTURE) - MEMBRANE ACOUSTIQUE (A) - CONTREPLAQUE 5/8" DÉPAS - CROIX DE STANBÉ À PLANDE ANTI-BOUILLON - POLYURETHANE COÛLÉ 4" R-24 - POLYSTYRÈNE ÉPARGNE TYPE 2, 1 1/2" DÉPAS, R-4 - PARE-ENTREMISES - FOURRURE 1"x3" @ 16"	SELON ONB 2015 TAB. A-9.10.3.1.B N° F25 DRF: 1H00 ITS: 67

Client :
FRASER ÉQUITÉ INC.
61 RUE SAINT-CHARLES OUEST
LONGUEUIL

Projet :
B LOGEMENTS
MONTÉE CALIXA-LAVALLÉE
VERCHÈRES

Titre:
COMPOSITIONS
& DÉTAILS ESCALIER

Dessiné par :
ME CERAT

Révisé par :
ANICK STLAURENT, Arch.

Groupe **PDA** Architecte

894, rue Jean-Neveu, Longueuil (Qc) J4G 2M1
Tél: (514) 370-2800, info@groupepda.com

Echelle: 5/16" = 1'-0"

Date d'ouverture dossier: 2025-03-25 Page
No projet: 24-140 Révision: A600